

RAPPORT MORAL ET FINANCIER 2014

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
DE LA RÉGION PARIS ÎLE-DE-FRANCE

RAPPORT MORAL

Rapport Moral Général	6
Faits Marquants 2014	10
Enquête de Satisfaction 2014	12
Travaux des Commissions	13
Commission Qualité et Normes	13
Commission Répression Exercice Illégal	14
Commission Déontologique et Études Techniques (DET)	16
Commission Défense et Assistance des Confrères	17
Commission du Tableau	18
Commission du Stage	19
Commission Accueil Confrères	21
Commission des Devoirs et Interêts Professionnels (DIP)	22
Commission Conciliation et Arbitrage	23
Commission Innovation et Technologie	24
Commission Comité d'entreprise	27
Commission Associations	28
Commission Femmes	29
Club Fiscal	30
Club Social	31
Commission Relations Publiques et Communication	31
Commission Attractivité de la Profession	34
Commission Administration et Finance	35
Commission Formation	36

RAPPORT FINANCIER

COMPTES ANNUELS	42
Bilans	44
Bilan Actif	44
Bilan Passif	45
Compte de résultat	46
Annexes	47
Règles et méthode comptables	47
Compléments d'information relatifs aux comptes de bilan	50
Compléments d'information relatifs aux comptes de résultat	55
Autres informations et engagements	56
COMPTES AGRÉGÉS	58
Bilans	60
Bilan Actif	60
Bilan Passif	61
Compte de résultat	62
Annexes	63
Généralités	63
Règles et méthodes comptables	64
Complément d'information Comptes de Bilan	66
Complément d'information Comptes de résultat	68
Autres informations et engagements	69

RAPPORT MORAL

Rapport Moral Général

Tout au long de cette année 2014, nous nous sommes tout d'abord attachés à ce que l'Institution tienne son rôle premier : celui de garantir au public que faire appel à un expert-comptable est synonyme d'éthique et de qualité. Celui d'assurer une information financière sincère et fiable et des conseils avisés.

Pour cela, l'Ordre dispose de compétences dites « régaliennes » consistant notamment à tenir un Tableau, diligenter des contrôles de qualité, répondre aux questions relatives à la déontologie, assurer la discipline, former et gérer les stagiaires, proposer des formations, poursuivre les illégaux... Parallèlement, afin de contribuer à l'accroissement de la performance des cabinets, l'Ordre s'attache à proposer des outils d'amélioration continue, à mutualiser des bonnes pratiques et à communiquer auprès du public pour faire valoir cette image d'excellence.

Pour ce faire, les élus ont défini 3 axes prioritaires d'actions :

- + visibilité de la profession en Île-de-France
- + performance et développement des cabinets
- + performance et transparence du Conseil régional

Beaucoup d'actions ont été entreprises sur chacun des axes dont nous voulons, ici, faire rapport des plus significatives.

> Performance et transparence du Conseil régional

Avec plus de 5.800 experts-comptables inscrits, l'Ordre francilien représente près d'un tiers des effectifs de la profession, intervenant auprès de 600.000 entreprises franciliennes.

Pour faire fonctionner l'Institution et ses satellites, il ne faut pas moins de 45 collaborateurs.

Depuis 6 ans désormais, nous avons réussi à réduire le montant des cotisations. Pour être très précis nous avons pu opérer une légère baisse en 2010 et depuis leur montant est resté stable y compris en 2014 et 2015. Le conseil a toutefois décidé d'appliquer pour la première fois le règlement intérieur en fixant des pénalités de recouvrement pour les professionnels ne réglant par leur cotisation après 3 relances afin de ne pas faire supporter cette charge à l'ensemble de la profession.

Pour parvenir à cette réduction des cotisations, nous avons fait d'importants efforts de rationalisation : depuis 2010, nous sommes propriétaires de nos locaux avec la CRCC de Paris avec laquelle nous mutualisons de plus en plus de moyens dans un objectif de bonne gestion.

Pour les fournisseurs les plus importants, nous avons mis en place une commission d'appels d'offres présidée par Bernard Lelarge assisté par un représentant de chaque liste d'élus en lice aux élections de 2012. Ceci afin d'assurer, en toute transparence, le meilleur rapport qualité/prix.

Et puisqu'il s'agit de bilan, d'efficience et de transparence de l'Institution, celui-ci semble avoir été tenu si l'on en croit la dernière enquête de satisfaction réalisée auprès de la profession au début de l'année 2015, puisque **nous enregistrons un taux de satisfaction global de 84 % !**

> Le rayonnement de la profession en Île-de-France

Il s'agit d'un axe de progrès continu. Nous avons bien sûr poursuivi les opérations grand public en leur donnant une dimension supplémentaire. L'opération allô impôt, que nous avons mis à la disposition de toutes les régions ordinales sous la houlette du Conseil supérieur, a battu des records d'audience médiatique, ce qui nous a valu en 2014 près de 35.000 appels au numéro vert mis en place. Et avec, à la clef, des contribuables ravis qu'une profession d'experts leur prête main-forte. C'est une vraie campagne de communication positive pour la profession, à moindre frais.

Les journées de la transmission d'entreprise organisées avec les notaires et la CRCC de Paris ont attiré toujours plus de participants et de médias avec une forte exposition sur Europe 1 notamment. Toujours avec la CRCC de Paris, nous avons créé en 2014 le Club du chiffre avec Luc Ferry comme invité. Nous avons réalisé plusieurs dossiers dans le Parisien économie notamment sur le financement des PME, la transmission d'entreprise et l'attractivité.

S'agissant plus précisément d'attractivité, notre profession souhaite proposer plus de missions de conseils dans un contexte technologique et réglementaire en pleine mutation. Afin d'adapter nos ressources humaines à cet objectif et attirer vers nos cabinets les profils dont nous avons besoin, nous avons souhaité faire un effort de pédagogie, mieux expliquer ce que nous faisons et mieux présenter les perspectives de carrière que nous offrons. Nous avons pour cela créé une commission attractivité en 2013 qui a poursuivi ses travaux en 2014.

Bien sûr, nous nous sommes déplacés dans de nombreux lycées et salons, dans les écoles préparant aux diplômes de la profession, dans les écoles de commerces, les universités en utilisant des supports de communication adaptés à ces générations. Nous avons créé un forum des écoles de la profession comptable afin d'encourager l'alternance par la mise en relation d'écoles et de cabinets. Nous avons proposé aux enseignants durant les universités d'été, une conférence pour les informer de la réalité du travail en cabinet.

En 2014, nous avons également souhaité encourager des professionnels plus aguerris provenant des entreprises, et notamment des DAF, à utiliser la passerelle de l'article 7 bis pour s'inscrire à l'Ordre et enrichir de leurs compétences les rangs de la profession. Une cellule d'accompagnement a été créée à cet effet, ainsi qu'un lien avec la DFCG.

Nous avons voulu continuer à redonner à la prestation de serment le lustre qu'elle doit revêtir. Après la cour des comptes en 2012 lors de la précédente mandature, cette cérémonie a été accueillie et parrainée en 2013 par le président du tribunal de commerce de Paris et en 2014 par le directeur général de la DGFIP au ministère des finances et des comptes publics.

Les cabinets produisent et télétransmettent des informations comptables financières mensuellement et trimestriellement. Nous avons poursuivi et amplifié notre travail avec le Conseil supérieur afin d'être en mesure de proposer un outil de pilotage macro et micro économique à partir des données télédéclarées, anonymisées et agglomérées pour en tirer des statistiques économiques, par territoire et par secteur...

Nous nous sommes adjoints les services d'un cabinet d'analyse économique spécialisé afin d'être en mesure de publier le premier numéro d'une étude en janvier 2015 dont le rythme de parution sera trimestriel. Il s'agit donc d'un projet d'utilité publique qui met en exergue la valeur du travail des cabinets.

> Favoriser la performance et le développement des cabinets

Nous vivons une séquence économique tout aussi enthousiasmante, qu'angoissante. La puissance des processeurs informatiques adossée à la multiplication des réseaux modifie nos façons de travailler et de communiquer. Beaucoup s'interrogent sur la bonne stratégie à adopter. Et nous savons qu'il n'est pas bon de trop attendre pour agir et s'adapter. Le remède à cela, c'est le partage. Echanger entre professionnels sur ce qui fonctionne, sur ce qui ne fonctionne pas. Ceci explique très largement le succès considérable des universités d'été. En deux ans la fréquentation a augmenté de 50%, avec 4.300 inscrits en 2014. Nous avons également créé un format de réunions départementales « les franciliennes » qui ont développées pour premier thème : « la gestion de crise » avec pour cadre le siège du tribunal de commerce de chaque département.

Pour donner plus d'espace à ce partage et à cette mutualisation, nous avons créé de nouveaux outils. Dans Cap performance tout d'abord nous avons ajouté deux autodiagnostic : l'un sur la communication du cabinet, l'autre sur la conformité qualité notamment pour préparer aux contrôles. Le succès des autres outils de Cap performance s'est confirmé en 2014, ainsi que les formations sur la performance des cabinets dispensés par l'ASFOREF.

Enfin, nous avons continué à faire évoluer la ligne éditoriale du Francilien pour l'ouvrir aux analyses sectorielles, aux focus départementaux, aux dossiers techniques et aux décideurs politiques et économiques de notre région.

Nous remercions tous ceux sans lesquels rien n'aurait été possible. Ces remerciements s'adressent tout d'abord aux élus qui ont donné de leur temps pour le bon fonctionnement de l'Institution. Souvent au détriment de leur propre cabinet.

Ces remerciements s'adressent ensuite aux équipes des permanents de l'ordre avec lesquelles nous prenons plaisir à travailler. Ils sont totalement impliqués et compétents. Le fonctionnement quotidien est très lourd, l'équipe des permanents joue un rôle primordial.

Mais les élus et les permanents ne sont pas seuls à s'investir : nous voulons également saluer tous les membres des commissions, les superviseurs et les contrôleurs qualités, les contrôleurs de stage également volontaires pour servir leur profession.

Enfin, nous n'oublions pas tous les consœurs et confrères qui se sont mobilisés en répondant présent pour mener des opérations de communication auprès du grand public telles qu'allô impôt, les consultations gratuites lors du salon des entrepreneurs ou lors des journées de la transmission d'entreprise.

Grâce à tout cela, nous montrons une très belle image de notre profession.
Une image que beaucoup nous envient !

Julien Tokarz

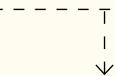
Président du Conseil régional
de l'Ordre des experts-comptables Paris
Île-de-France 2013-2014

Stéphane Cohen

Président du Conseil régional
de l'Ordre des experts-comptables Paris
Île-de-France 2014-2015

Faits Marquants 2014

Chaque année, l'Ordre des experts-comptables Région Paris Île-de-France organise plusieurs grandes manifestations récurrentes, ou non, dédiées aux acteurs de la profession comptable, mais aussi aux chefs d'entreprise, aux pouvoirs publics, aux acteurs économiques, aux jeunes et au grand public. Retours sur les principaux événements du Conseil régional qui ont marqué l'année 2014.



13 JANVIER 2014

4 LOI DE FINANCES ET ACTUALITÉ FISCALES

Commission Relations Publiques Communication

Cet événement, organisé depuis plus de 20 ans en partenariat avec le Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables et la chambre des Notaires de Paris, retrace l'actualité fiscale de l'année ainsi que la Loi de finances. En 2014, la manifestation a rassemblé plus de 1 600 participants.



12 AU 17 MAI 2014

4 ALLÔ IMPOT

Commission Relations Publiques Communication

Une opération de consultations fiscales d'envergure, qui contribue chaque année, au rayonnement de la profession comptable, grâce à une mobilisation conséquente de près de 150 conseillers et confrères qui assurent bénévolement les consultations téléphoniques et les face-à-face. Plus de 35 000 appels ont été recensés sur la semaine, soit 162 % de plus qu'en 2013.



27 MAI 2014

4 1^{ER} FORUM DE L'ALTERNANCE

Commission Attractivité

A l'heure où la recherche d'un emploi relève du « parcours du combattant », il est apparu essentiel de se mobiliser pour valoriser et développer l'alternance. La première édition du Forum de l'alternance de la profession comptable est lancée : un rendez-vous incontournable dédié à la rencontre entre experts-comptables, écoles et étudiants.

4 LES JOURNÉES DE LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE

Commission Relations Publiques Communication

Une quatrième édition d'envergure qui s'adresse à tous les acteurs de la transmission, et qui a rassemblé en 2014, près de 3 000 participants. Un événement qui s'inscrit, à présent, dans les annales de la profession comptable.

2 ET 3 JUIN 2014

4 RÉUNIONS : DÉFENSE CONFRÈRES

Commission Défense et Assistance des confrères

Soucieux du bien-être de leurs consoeurs et confrères, L'Ordre et la CRCC ont décidé de mettre en place un accueil pour permettre de leur venir en aide. Ce service se veut à leur écoute pour trouver rapidement et efficacement des solutions à des problèmes. En ce sens, le 30 septembre 2014, une grande réunion a été organisée afin d'évoquer la responsabilité pénale de l'expert-comptable et du commissaire au compte. À cet effet, plusieurs professionnels, avocats et consultants, ont eu l'occasion de donner des conseils avertis aux quelques 300 participants.

N'hésitez plus. Appeler le numéro vert mis à votre disposition : 0800 39 49 59

30 SEPTEMBRE 2014

2 AU 5 SEPTEMBRE 2014

4 LES UNIVERSITÉS D'ÉTÉ

Commission Relations Publiques Communication

Rendez-vous incontournable de la profession comptable, ces 25^{èmes} UE ont confirmé leur statut de deuxième événement, après le congrès : 4 300 inscrits, 6 parcours thématiques, 41 000 heures de formation dispensées, 22 269 participations aux ateliers et une centaine d'ateliers proposés. Mais aussi, un fil rouge dédié au financement des entreprises.

17 DÉCEMBRE 2014

4 CONFÉRENCE : LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

Commission Relations Publiques Communication

Pour faire le point et échanger sur les nouvelles opportunités, des experts du financement de l'exploitation, de la restructuration, et de la reprise, se sont réunis mercredi 17 décembre 2014, au Tribunal de Commerce de Paris, à l'occasion d'une conférence organisée sur le thème du financement des entreprises en difficulté. Devant une assemblée de plus de 200 confrères, ces experts ont livré leurs secrets pour mieux accompagner les entreprises en crise.

Enquête de Satisfaction 2014

LE CONSEIL RÉGIONAL ET VOUS

84%

Taux de satisfaction globale

ACCOMPAGNEMENT DES CABINETS ET CONSEIL

74%

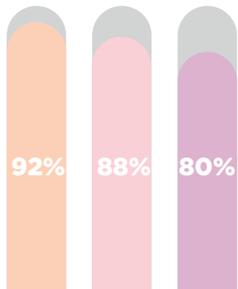
d'entre vous pensent que le conseil régional peut les aider dans l'évolution de leur cabinet

COMMUNICATION ET ÉVÉNEMENTIEL

65%

Taux de satisfaction globale

VOUS AIMEZ...



Qualité de l'accueil physique et téléphonique

Qualité des réponses

Délai moyen de réponses

Accueil Confrères et Tableau



Conciliation et Arbitrage



Dip



Exercice Illégale



TAUX DE SATISFACTION

VOUS AIMEZ...



La richesse de notre magazine



La qualité des intervenants dans nos événements



Le sentiment d'appartenance que facilitent nos actions de communication

Demain, nous avons l'ambition d'aller plus loin en développant des permanences pour mieux répondre à vos questions et de créer un véritable bureau-conseil pour vous accompagner dans l'évolution de votre cabinet.



«Sur le site www.oec-paris.fr, j'ai trouvé une actu qui date de 2012 !...»

PEUT MIEUX FAIRE

Encore un petit peu de patience : notre nouveau site Internet sera en ligne d'ici l'été. Nouvelles fonctionnalités, nouveau design, et de l'actu fraîche, régulièrement mise à jour !

VOUS AIMEZ MOINS

NOS LOCAUX

«Il faudrait faire du 50 rue de Londres la maisons des experts-comptables»



LE MANQUE DE DISPONIBILITÉ

«Et si vous faisiez plus de permanence téléphonique ?»



42%

d'entre vous sont venus au conseil régional, la plupart pour des informations

«Vous m'envoyez trop de mails : trop d'information tue l'information !»

Depuis quelques mois, nous avons réduit et rationalisé nos emailings. Bientôt, vous aurez également la possibilité de choisir en ligne quel type d'informations vous souhaitez recevoir.

«Ah bon, vous avez un compte Twitter?»

Et oui, le conseil régional twitter! Des infos sur nos grands événements, l'actu de la profession, des articles intéressants dans la presse, et même du live-tweet. Suivez-nous! @oec-paris

Travaux des Commissions

Commission Qualité et Normes

A Présidente : Agnès CAIRE

A Vice-président : René KERAVEL

A Permanentes : Virginie THORAVAL / Agnès PELLIER

A Membres : Brice BENMOUSSA / Charles BRAHMI / Dominique CANTEL / Olivier CASSIEN / Claude GUERY / Brigitte HERVY / Pascal MARTIN-RETORD / Pierre MILLOT / François-Xavier POUSSIERE / Eric PUGNETTI / Elisabeth THIBOUT

LES CONTROLES DE QUALITÉ

L'organisation des contrôles de qualité des cabinets représente l'essentiel des travaux de la commission Qualité et Normes. Ces contrôles répondent à deux principes fondamentaux :

- + Respecter les textes régissant ce dispositif
- + Entretenir un esprit de dialogue constructif et confraternel avec les confrères

Pour l'année 2014, le contrôle de qualité c'est :

- + 113 contrôleurs dont 10 nouveaux formés
- + 665 membres de l'Ordre visés par le contrôle (12% de notre population)
- + 42 attestations sur l'honneur
- + 176 confrères formés aux normes dans le cadre de la préparation au contrôle
- + 623 consœurs et confrères ont bénéficié d'un contrôle effectif en 2014. Ces contrôles ont été conclus de la manière suivante :
 - 67 % de rapports sans observations
 - 29 % de rapports avec observations
 - 4% de rapports avec observations et re-contrôle à un an

LES ACTIONS DE LA COMMISSION QUALITÉ EN 2014

> **Modification du calendrier de la campagne de contrôle**

Le lancement de la campagne de contrôles 2014 au mois de mai, après la fin de la période fiscale, a eu pour résultat d'obtenir un retour significatif des dossiers de contrôles dans de meilleurs délais et de réduire ainsi la durée moyenne d'un contrôle de qualité.

> **Formation « Aspects pratiques du contrôle » à destination des contrôleurs**

A la suite de la mise en place de la nouvelle procédure d'envoi de mails systématiques aux contrôleurs ayant rencontré des difficultés de fond ou n'ayant pas respecté certaines diligences de forme dans les dossiers de contrôle, la Commission Qualité a décidé de délivrer une formation spécifique intitulée « Aspects pratiques du contrôle », dispensée à l'ensemble des contrôleurs réunis par petits groupes.

Cette formation a été appréciée par les contrôleurs ; ils sont en effet très demandeurs de ce type de prestation et ont ainsi pu poser de nombreuses questions tant sur la forme et le fond des contrôles que sur les normes et leur application.

LA COMMISSION QUALITE RECRUTE...

Pour poursuivre le travail accompli, venez rejoindre l'équipe des contrôleurs...
Pour toute information : *Virginie THORAVAL 01.55.04.31.14*

Commission Répression Exercice Illégal

A Président : Jean-Marie THUMERELLE

A Vice-Président : Sabri KALAA

A Permanents : Jacques MIDALI / Pascale CAPPAROS / Axelle IZABEL

A Membres : Jean-François ESPOSTI / Eric HAINAUT / Charles-Henri LEFEBVRE /
Gérard LEJEUNE / Pascal LOAS / Emilie MORIO / Samuel NAJARIAN / Gabriel
NAWAWI / Bernard PARINAUD / Virginie ROITMAN-DESCAMPS / Bruno RONGIER /
Jean-Jacques SULTAN

La commission de répression de l'Exercice illégal est une commission dynamique, dont l'efficacité est couplée à la convivialité. Cela se traduit par une importante participation de ses nombreux membres qui s'impliquent avec efficacité.

Dans un tel contexte positif la commission a intensifié ses actions, qui se sont articulées autour des principaux points suivants :

> **EN DIRECTION DE L'EXTERIEUR**

- 4 **Renforcement des partenariats avec les services de police, dont notamment la Brigade de Recherches et d'Interventions financières (BRIF) – les services de la Police Aux Frontières (PAF) et les groupes U.T.I.L.E, chargés de la répression du travail dissimulé dans les départements du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis.**
- 4 **Concertation renforcée et échanges d'informations entre le Pôle Financier du Parquet de Paris et le Commissaire du Gouvernement, afin d'intervenir sur des cibles productrices de comptabilités dévoyées à grande échelle.**
- 4 **Adhésion à l'association Reso Club (club des professionnels de la lutte contre la fraude) organisation comprenant des entreprises d'envergure (Thalès, Crédit Agricole, Orange, Barclays, BNP, Banque of China, LCL,...) et des organismes publics (Police Aux Frontières, Europol, Grasco...), ayant pour vocation de participer à des réflexions sur les fraudes, à échanger des expériences, afin de proposer des solutions aux pouvoirs publics.**

> **AU PLAN INTERNE**

- 4 **Développement d'un logiciel de gestion de l'exercice illégal, qui outre l'intérêt qu'il offre sur le plan de la dématérialisation, devra permettre d'obtenir des statistiques de qualité qui donneront lieu à analyse, en vue de leur communication aux confrères, au Commissaire du Gouvernement et à l'Autorité judiciaire.**

Son activité opérationnelle est restée particulièrement soutenue, ce que démontrent les chiffres suivants :

- Signalements reçus : **136**
- Via le site www.compta-illegal.fr : **54**
- Par courrier, courriels : **82**

+ **Démarche préventive**

- Personnes convoquées : **30**
- Personnes (physiques/morales) solennellement mises en garde : **126 dont 56 issues de la géolocalisation.**

+ **Procédures pénales**

- Plaintes déposées : **41**
- Nombre de personnes condamnées : **20**
- Enquêtes pénales en cours, suite à nos dépôts de plainte : **155**

+ **Enquêtes fiscales sollicitées : 194**

Commission Déontologique et Études Techniques (DET)

A Président : René KRAVEL

A Vice-président : Charles-Henri GARNIER

A Permanentes : Sandra PEREIRA / Axelle IZABEL

A Membres : Philippe BARRE / Philippe EVEZARD / Jean-Pascal GAZEL
Florence HAUDUCOEUR / Kamel HAMIDAOUI / Laurent MENAGER
Chantal MIFETOU / Jean-Noël MUNOZ

RÔLE DE LA COMMISSION

La déontologie est un des piliers de notre profession. Gardienne des principes, la commission veille au respect des règles et répond aux questions qui lui sont soumises aussi bien par les membres de l'ordre que par des tiers. L'étude des questions qui lui sont posées représente une part importante de ses travaux. La commission s'efforce d'apporter des réponses en dégageant les règles et principes auxquels elle se réfère.

ACTIVITÉ DE LA COMMISSION

+ La commission est appelée à se prononcer sur de nombreux cas liés notamment :

- à la communication,
- aux incompatibilités,
- aux missions juridiques,
- au secret professionnel,
- à la rémunération de l'expert-comptable,
- au droit de rétention,
- à la reprise de dossier,
- aux missions légales d'assistance aux comités d'entreprises, ...

Les questions sont posées par téléphone, par e-mail et par courrier.

1132 questions ont été posées en 2014. La quasi-totalité des questions sont posées par des membres de l'ordre. Par ailleurs, la commission déontologie est amenée à rédiger régulièrement des articles techniques pour le Francilien et à animer des conférences et ateliers aux Universités d'Été.

+ A titre d'exemple, sur 2014, la commission a participé à cinq conférences :

- Un atelier dédié aux UE intitulé « Evolution de la profession et déontologie ».
- Un atelier aux UE sur la communication des cabinets.
- Un atelier aux UE sur la passerelle prévue à l'article 7 bis de l'ordonnance.
- Participation du Président de la commission à la conférence des UE sur l'évolution de la réglementation.
- Une conférence défense confrères sur la responsabilité pénale de l'expert-comptable.

+ Et a rédigé des articles qui sont parus dans le Francilien, à savoir :

- « La déclaration sur l'honneur d'indépendance »
- « Norme anti-blanchiment »
- « Conférence défense confrères »

Rappelons que la commission a, depuis quelques années, mis en ligne sur le site du conseil régional des questions-réponses sur plusieurs thèmes (<http://www.oec-paris.fr/fr-FR/260,19/a-propos-de-deontologie.html>).

Commission Défense et Assistance des Confrères

A Président : Serge GODARD

A Vice-président : Mehadi KAHOUL

A Permanentes : Valérie PONS / Sandra PEREIRA

**A Membres : R. FONTANA (Honoraire) / André FEIGNIER / Bruno RONGIER
Nathan TOPOR / Philippe VALLET**

La volonté de cette Commission est de venir en aide aux consœurs et confrères en difficulté.

Elle examine les situations dans les domaines d'intervention suivants :

- + l'administration provisoire des cabinets d'expertise comptable suite à un décès ou à un empêchement d'exercer**
- + l'étude des demandes d'exonération des cotisations ordinaires**
- + les difficultés de règlement des cotisations CAVEC**

En 2014, sept cabinets ont été administrés provisoirement, dont trois sont toujours en cours.

Décès	2 (toujours en cours)	
Incapacité	4 (dont 1 toujours en cours)	Clientèle cédée pour 3 dossiers
Suspension	1	Suspension de 6 mois
Disciplinaire		Terminée en janvier 2015

Commission du Tableau

A Présidente 2013-2014 : Florence HAUDUCOEUR

A Vice-président : Denis CHAPEY

A Permanentes : Valérie PONS / Isabelle BERTRAND / Caroline TROUVE

A Membres : Philippe BONNIN / Christian BORDAS / Béatrice COQUEREAU
Charles-Henri GARNIER/René KRAVEL / Nicolas MADI / Thierry POLACK
Cécile DE SAINT-MICHEL / Jean-Philippe THOLAS / Nathan TOPOR

La commission du Tableau, commission régaliennne, a pour vocation de veiller au respect de la réglementation, notamment lors des grands moments de notre vie professionnelle : inscription, association, modification, radiation...

Au-delà de ce rôle de contrôle, elle tente de prévenir les difficultés (notamment en cas de soupçon de couverture d'exercice illégal) en engageant un dialogue avec les confrères en les invitant à trouver la solution la mieux adaptée à leur situation.

La commission s'est réunie six fois dans l'année et a traité 1343 dossiers.

Compte tenu des nouveaux inscrits et des radiations, le nombre d'inscriptions des personnes physiques et morales est en progression, ce qui nous permet de recenser 5854 experts-comptables au 31 décembre 2014 contre 5745 au 1er janvier 2014. Progression beaucoup plus sensible s'agissant des sociétés, puisque l'on en dénombre 5148 au 31 décembre 2014 contre 4953 au 1er janvier 2014. Soit une progression totale de 6,58%.

Le tableau suivant présente les entrées et sorties du Tableau au cours des cinq dernières années.

	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>
<u>Entrées Pers. Physiques</u>	270	237	279	233	264
<u>Sorties Pers. Physiques</u>	181	167	200	204	155
<u>Entrées Pers. Morales</u>	334	315	313	351	304
<u>Sorties Pers. Morales</u>	155	133	149	133	109

> Ces chiffres ne tiennent pas compte :

- + Pour les inscriptions : des réinscriptions et des inscriptions secondaires
- + Pour les radiations : des radiations Art. 125 et secondaires

Commission du Stage

A Présidente 2013-2014 : Sabrina COHEN

A Vice-présidents : Elvire SEKLOKA / Mehadi KAHOUL

**A Permanentes : Christelle ALVAREZ / Katy MONLOUIS / Sandra BOUGUET
Stéphanie LAUGIER/ Catherine MARIE**

**A Membres : Camille BANSILLON / Alain BOUCHART / Olivier BOUCHERIE
Sylvie BOULDOIRES / Frédéric CAMPANA / André FEIGNIER/Christiane FOLL
Jean-Pascal GAZEL / Patrick HACHON/Christine LANTY / Serge LAVIALE
Arlette PATIN / Vital SAINT-MARC / Jean-Luc SCEMAMA / Nadine VILLENEUVE
Bernard WALCH**

L'effectif des stagiaires franciliens en 2014 atteint 3 521 inscrits.

L'attractivité de la profession sur laquelle nous nous sommes souvent interrogés à Paris se révèle très forte, au moins pour s'y former.

Bien sûr le nombre d'inscrits en stage en première année avec un DSCG incomplet est toujours significatif et de l'ordre de 50% cette année.

Ceci reste une préoccupation car les stagiaires qui n'ont pas obtenu le DSCG complet au bout des deux premières années du stage sont suspendus. Leur nombre cumulé pendant la période de suspension de trois ans qui leur est ouverte est de 424, et concerne donc 3 promotions, soit 12% de la population totale de nos stagiaires.

Pour autant, le temps, permettant de mieux mesurer avec le recul les conséquences, nous amène à observer que le nombre total de radiations par an, toutes radiations confondues, reste autour de 200, ce qui est moins important que ce que nous craignons.

Nous poursuivons donc les actions de mobilisation et d'accompagnement des stagiaires avec DSCG incomplet, pour les inciter à préparer sérieusement ces épreuves. Des groupes de stagiaires avec DSCG incomplet permettent de susciter une dynamique de groupe dans la préparation et l'entraînement à l'examen. Les contrôleurs de stage et le service suivent au plus près, et l'investissement des stagiaires concernés dans la préparation à l'examen fait l'objet d'une attention particulière.

De la même façon des temps de regroupement en fin d'après-midi ont été mis en place et se poursuivent, à la satisfaction générale, avec un animateur pour faire comprendre la logique de l'examen, les attentes des correcteurs et les points clés des annales. Il s'agit là de mobiliser plus que de dispenser des formations

Le contenu des formations dispensées dans le cursus du stage e-learning et présentiel, favorise la mise en commun de la diversité des expériences des stagiaires et les aidant à s'approprier les éléments utiles à leur exercice futur et à la réussite au diplôme d'expertise comptable.

La logique de dynamique de groupe utilisée à Paris depuis fort longtemps y trouve sa pleine dimension. La réflexion relative au mémoire et à l'examen final, et son suivi par le contrôleur de stage, démarrent dès la première année de stage, afin que le nécessaire temps de recherche, de rencontre et de réflexion puisse être mis en œuvre et permette des mémoires de qualité.

Les contrôleurs de stage les motivent et les accompagnent. Le transfert à l'institution de l'appréciation de la qualité du stage, au-delà du respect des obligations des stagiaires, a conduit à demander notamment plus de qualité aux rapports de stage, qui doivent montrer que le stagiaire apprend et acquiert la maîtrise des problématiques et points de décision des signataires. Cette exigence a favorisé des progrès très sensibles dans la compréhension mais aussi dans l'analyse, la réflexion et l'écriture.

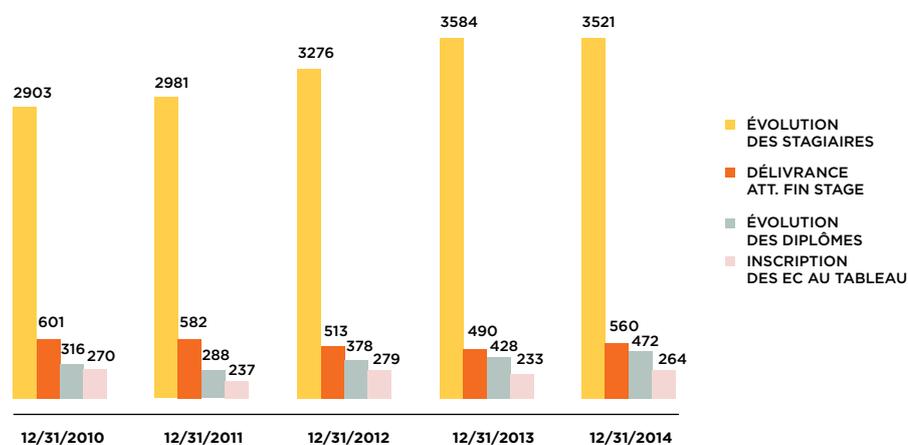
Le respect des délais reste un point important auquel il faut leur apprendre à s'attacher, en ne reléguant pas leur stage au dernier rang de leurs priorités.

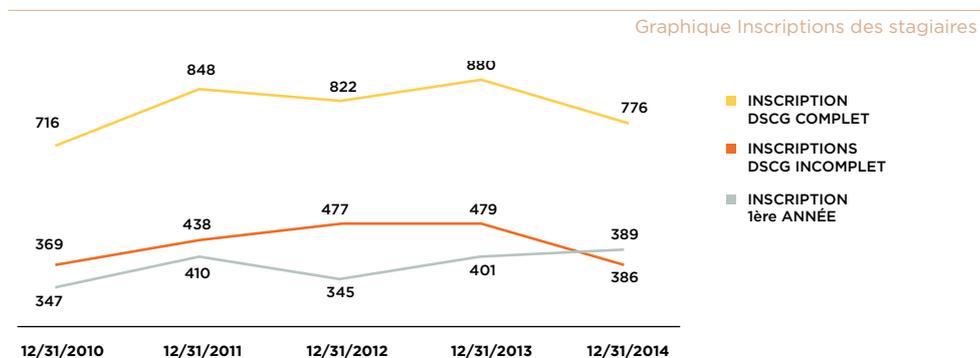
Un accompagnement personnalisé des cas délicats est assuré par le Contrôleur principal et la responsable du pôle stage, ce qui débloque le plus grand nombre des situations devenues délicates, au grand bénéfice des stagiaires.

Enfin, le Comité régional du stage mis en place, conformément aux dispositions, pour examiner plus particulièrement en entretien les difficultés de délivrance de l'attestation de fin de stage poursuit un fonctionnement tout à fait satisfaisant.

L'élan et l'investissement de tous les acteurs au bénéfice de nos stagiaires, qui permet un grand dynamisme et un désir partagé de faire passer la passion de la profession, est sensible à tous les niveaux.

Graphique Évolution des stagiaires





Commission Accueil Confrères

A Président : Nicolas YAKOUBOWITCH

A Vice-présidents : Sabrina COHEN / Denis BARBAROSSA

A Permanente : Valérie PONS

A Membres : Georges AZAR / Stéphane BENAYOUN / Nina CAMATTA / Aymeric JANET
Jérôme OUAKNINE

Soucieuse de renforcer la symbolique de l'entrée dans la profession, la Commission a une fois encore redonné à la prestation de serment la solennité qu'elle mérite en réunissant pour cette cérémonie plus de 300 personnes le 21 novembre 2014 dans le cadre prestigieux du Ministère de l'Economie et des Finances.

M. Vincent Mazauric, Directeur Général adjoint de la Direction Générale des Finances Publiques, a accepté de parrainer cette promotion.

Des journées ateliers ont été organisées sur des thèmes au cœur des préoccupations des jeunes inscrits tels que le « marketing du cabinet », « la croissance du cabinet ».

Entourée d'élus de l'Ordre, la Commission accueille toujours chaleureusement les nouveaux inscrits de l'année en exposant les travaux des commissions, les services et outils mis à leur disposition.

Commission des Devoirs et Interêts Professionnels (DIP)

A Président : Jean-Philippe THOLAS

A Vice-présidents : Denis CHAPEY / Aballache BENSALAMA

A Permanentes : Cécile LIVOLSI / Axelle IZABEL

A Membres : Laurent BENEDICT / Christine COSTARD / Philippe DAHINGER /
Guy DESAMAISON / Laurent DUPAS / Denis FLEURET / Kevin HAMMOUTENE /
Olivier LEDUC / Antoine LEGOUX / Nicolas MADI / Bruno RONGIER /
Michel STALLIVIERI /Nathan TOPOR / Hedy AYARI

RÔLE DE LA COMMISSION

La Commission a pour mission, tant au niveau déontologique que de l'exercice professionnel, de rechercher et favoriser la conciliation amiable dans les litiges professionnels avec la clientèle et dans les différends d'ordre confraternel. La commission DIP n'est pas compétente pour les litiges d'honoraires, lesquels sont traités par la commission conciliation et arbitrage.

> Composition de la Commission :

La Commission est composée d'une quinzaine de membres experts-comptables, dont un Président (Jean-Philippe THOLAS) et deux Vice-Présidents (Aballache BENSAMALA et Denis CHAPEY), qui se réunissent environ cinq fois par an afin de recevoir leurs confrères et/ou les clients de ceux-ci et de rechercher avec eux les solutions adéquates au règlement de leur conflit.

Bien souvent, les parties aboutissent à un accord qui peut ne pas correspondre tout à fait à leur attente, mais qui permet d'interrompre une procédure et d'arrêter un conflit.

> Compétence de la Commission :

Lorsqu'elle constate des faits graves, en violation avec les règles de la profession, elle soumet le dossier de l'expert-comptable au Conseil qui, seul, est habilité à saisir la Chambre Régionale de Discipline.

Les décisions pouvant être prises par la Commission sont :

- + préconisations aux parties pour tenter de résoudre leur litige,
- + proposition au Conseil de convocation devant le Président,
- + demande au Conseil de diligenter un contrôle au titre de l'article 31 de l'ordonnance du 19 septembre 1945,
- + proposition au Conseil de transmission du dossier à la Chambre de Discipline,
- + classement du dossier.

LES LITIGES TRAITES PAR LA COMMISSION

En 2014, la Commission a ouvert 384 dossiers, soit une augmentation de 28 % par rapport à 2013.

235 dossiers ont été traités.

Les litiges peuvent être classés en deux catégories : les conflits professionnels opposant un client à un expert-comptable et les conflits entre confrères.

Les litiges entre les experts-comptables et leurs clients sont les plus fréquents, ils représentent en effet 75 % des cas étudiés, alors que les litiges entre confrères représentent environ 25% des dossiers.

Dans les litiges opposant un client à un expert-comptable c'est la rétention de documents / non réponse aux questions des clients par l'expert-comptable qui est la plus fréquemment rencontrée (55 % des dossiers).

Les conflits entre confrères concernent essentiellement la confraternité, et notamment la reprise de dossiers et les transferts de clientèle.

Commission Conciliation et Arbitrage

A Président 2013-2014 : Jean-Marie THUMERELLE

A Vice-président : Sabry KALAA

A Permanentes : Cécile LIVOLSI/Axelle IZABEL/Laurence MANCINI

La Commission Conciliation et Arbitrage a pour mission de traiter des litiges d'honoraires, et ce qu'ils s'agissent de litiges entre un client et son expert-comptable ou de litiges entre experts-comptables, dans le cadre de cessions de clientèle.

La procédure de conciliation s'applique à tous les litiges quel que soit leur montant et a pour objet de favoriser un accord amiable entre les parties. Elle est le moyen d'apporter une solution amiable au litige existant, sans considération des aspects techniques du litige. Elle permet de suppléer au manque de communication entre les parties qui est souvent à l'origine du conflit.

La procédure d'arbitrage quant à elle s'applique aux litiges dont le montant est supérieur à 1500 euros. Il s'agit d'une procédure de résolution d'un litige régie par le code de procédure civile. Les parties font appel à un tiers, appelé arbitre qui tranche le litige en rendant une sentence arbitrale qui équivaut à un jugement de tribunal d'Etat.

DOSSIERS DU 1/01/2014 AU 31/12/2014						
DOSSIERS FINALISES CLASSÉS POUR			DOSSIERS	AFFAIRES OUVERTES EN 2014 EN COURS DE TRAITEMENT		
Conciliation	Non conciliation	Sentence Arbitrale	refus d'arbitrage, accords des parties, sans réponse du client, procédure judiciaire, irrecevabilité du dossier	Affectées aux arbitres ou conciliateurs	Dossiers en cours d'analyse (attente de réponse à une proposition d'arbitrage ou de conciliation)	
23	18	7	131	3	18	
179				21		

REFUS ARBITRAGE OU CONCILIATION DU CLIENT	REFUS ARBITRAGE OU CONCILIATION DE L'EC	ACCORD DES PARTIES	SANS RÉPONSE DU CLIENT	PROCÉDURE JUDICIAIRE	IRRECEVABILITÉ DU DOSSIER
10	41	38	29	3	10

Commission Innovation et Technologie

A Président : Christophe MILHEM

A Vice-présidents : Denis CHAPEY / Thierry POLACK

A Permanents : Julien LAMY / Gaëtan MEIGNAN

A Membres : Frédéric DEVILLARD / Salvatore DIBILIO / André FEIGNIER / Jean-Michel JAKUBOWICZ / François MARTELET / Philippe MESSIKA / Christelle MIZUN / François-Gérard MONDI / Guillaume PROUST / Sébastien ROUGAGNOU / Jérôme RUBIN / Alexandre VALETTE / Marc WEBER

De nombreux thèmes et sujets ont été abordés au cours de cette dernière année, parmi ceux-ci nous pouvons souligner :

> Signexpert et coffre électronique

Dans le sillon de la commission nationale informatique CSOEC, la commission IT, du fait de la généralisation de la dématérialisation et des « écrits sous forme électronique » à conserver

à plus ou moins long terme, s'est penchée sur l'utilisation de coffre-fort numérique qui va devenir incontournable prochainement.

Il est question de la possibilité pour chaque cabinet de disposer désormais de son propre CFE, son coffre-fort électronique sécurisé, dans lequel déposer, classer, rechercher et restituer tout type de documents ou de fichiers précieux, comme par exemple les mandats de prélèvements SEPA désormais sous la seule responsabilité juridique du créancier ou autres exemples des factures électroniques ou même des FEC (fichier d'écritures comptables).

Contrairement au mail, le CFE permet aussi de sécuriser son système de communication, d'écarter les spams, d'assurer une traçabilité des échanges, de garantir l'intégrité des documents échangés.

Identifié de manière univoque par son RIC (Relevé d'Identité de Coffre), le CFE du cabinet est aussi interconnectable avec celui de ses clients pour échanger tous documents confidentiels qui y seront stockés.

> **Travaux sur le cloud**

La commission IT continue à s'intéresser au sujet du Cloud toujours en lien avec la CNI. Certains de ses membres ont contribué à la publication par le Conseil supérieur fin 2014 du guide pratique sur le bon usage du Cloud computing par les cabinets d'expertise comptable.

Par ailleurs et dans le prolongement, elle a initié des travaux afin d'alimenter un dossier sur ce sujet dans le Francilien au premier trimestre 2015.

> **Signexpert'Paraph**

Pour faciliter la dématérialisation et la sécurisation des documents du cabinet, l'offre Signexpert s'enrichit d'un parapheur électronique Signexpert'Paraph.

Signexpert'Paraph est un logiciel de signature électronique permettant de sécuriser tout type de document ou fichier.

Signexpert'Paraph est un automate, c'est-à-dire qu'une fois lancé, il travaille en tâche de fond et traite tous les documents de façon automatique. Et surtout il permet le traitement par lots (par exemple on peut signer plusieurs centaines de factures en une seule opération).

LES POINTS FORTS :

- + **Traitement automatisé de la signature**
- + **Fonctionnement en tâche de fond**
- + **Garantie de l'identité du signataire et de son cabinet**
- + **Inviolabilité du document signé et certification de son origine**
- + **Haute capacité de traitement : de 1500 à 3000 documents/heure**
- + **Licence libératoire sur tous les postes utilisant Signexpert**

MODULE COMPLÉMENTAIRE :

- + Envoi par mail automatique
- + Envoi dans un coffre-fort
- + Fonctionne avec une architecture en Cloud
- + Converti au format d'archive PDF/A

> Expertpass / Comptexpert

Le Conseil supérieur a lancé lors du 69^e Congrès de Lyon, l'application « Expertpass » (ancienne appellation du système d'authentification du site internet du CSO) qui devient lui Comptexpert !

Expertpass, c'est la carte d'identité professionnelle numérique de l'expert-comptable.

Disponible sur le Google Play Store ou l'Apple Store, selon votre appareil il vous permet :

- + D'attester de sa qualité de professionnel, chaque carte est unique et infalsifiable
- + De scanner des consœurs et confrères, pour récupérer leurs coordonnées
- + De recevoir les messages les plus importants en provenance des institutions
- + De se connecter, sans avoir à s'identifier aux sites de l'Ordre.

Il existe, dorénavant, 3 méthodes d'authentications aux sites de l'Ordre :

- + **Comptexpert** : l'identifiant unique de l'ordre des experts-comptables
- + **Expertpass** : Carte d'identité numérique + authentification depuis un smartphone et tablette
- + **Signexpert** : Authentification possible avec la clé Signexpert

Le Conseil régional de Paris adoptera ces méthodes d'authentification pour l'ensemble de ses sites.

Commission Comité d'Entreprise

A Président : Chakib HAFIANI

A Vice-président : Mehadi KAHOUL

A Permanente : Sylva BILEZ

A Membres : Jérôme AURIOL / Christian ARSAC / Françoise BOISVERT DE PEDRO
Sylvie CONAN / André FEIGNIER / Catherine FERRIERE / Philippe GERVAIS
René GRISON / Xavier HUAULT-DUPUY / Gérard LEJEUNE / Francis MARQUANT
Toufik SAADA / Jean-Luc SCEMAMA / Gilles VARINOT / Ludovic VAUDOYER
Claudine VERGNOLLE / Maryline ALBERTINI / Brigitte de BERNIS / Vincent BEYRON

RÔLE DE LA COMMISSION

La commission Comités d'entreprise a pour ambition de sensibiliser les élus et représentants de comités d'entreprise au rôle et à l'importance de l'expert-comptable de CE, mais aussi de proposer aux confrères des outils pour les accompagner dans leurs missions.

C'est aussi un lieu de réflexions et d'échanges sur le rôle de l'expert-comptable au service des acteurs de la vie sociale.

Tout au long de l'année, la commission élabore des outils pratiques (guides, outils de gestion...) et développe une démarche de communication, tant auprès des comités d'entreprise (participation à des salons, publication d'articles...) qu'auprès des membres de la profession comptable (animation d'un atelier aux Universités d'Été).

RÉALISATIONS DE LA COMMISSION

> Partenariat avec les cahiers Lamy du CE

Les cahiers Lamy du CE sont la seule revue mensuelle qui analyse dans le détail, sous l'angle juridique et pratique, tous les problèmes quotidiens auxquels est confronté le comité d'entreprise. Chaque mois, les membres de la commission CE rédigent un article pour aider les élus à optimiser la gestion de leur CE (ex : Ce que les élus vont trouver dans la BDES, cahiers Lamy n°142, novembre 2014)

> Salon Eluceo et salon CE

En mars puis en septembre 2014, la commission a assuré la présence du Conseil régional au salon Eluceo et au salon CE, les deux plus grands salons dédiés aux comités d'entreprise. À cette occasion, les membres de la commission ont proposé aux élus de CE des consultations personnalisées, des micro-conférences, une conférence technique, pour faire le point sur les nouvelles obligations légales et sur les missions de l'expert-comptable de CE.

> Universités d'Été

Le 5 septembre 2014, dans le cadre des Universités d'Été, la commission a animé un atelier de 90 minutes sur les nouvelles missions de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes du Comité d'entreprise.

Commission Associations

A Président : Chakib HAFIANI

A Vice-président : Mehadi KAHOUL

A Permanente : Sylva BILEZ

A Membres : Christian ALIBAY / Françoise BOISVERT DE PEDRO / Xavier HUAULT-DUPUY / Gérard LEJEUNE / Thierry LEGRAND / Sabine SERVAND-DORRYHEE / Christian ALIBAY / Francis GONZALEZ / Guillaume PROUST / Vincent OUZOULIAS

LE RÔLE DE LA COMMISSION

La commission Associations a pour objectif de fédérer les talents et compétences de la profession au service du monde associatif et des institutions publiques.

Pour répondre aux préoccupations des associations, les membres de la commission se concertent pour produire des outils pédagogiques et participer à des événements spécialisés.

RÉALISATIONS DE LA COMMISSION

> Partenariat avec Juris Association

Juris Association est une revue bimensuelle juridique et pratique dédiée aux organismes sans but lucratif (associations, fondations, collectivités territoriales). Tous les deux mois, les membres de la commission Associations rédigent un article pratique pour accompagner les acteurs du monde associatif dans leurs problématiques quotidiennes. (ex : Miser sur les financements non bancaires, Juris Association, mars 2014)

> 9^{ème} Forum des associations et des fondations

Le 22 octobre 2014, le conseil régional a participé au 9^{ème} Forum national des associations et fondations, sous la forme d'un atelier dédié à la thématique des « financements non bancaires : comment les décrocher, les renouveler et maîtriser leur gestion ? »

> Universités d'Été

Le 3 septembre 2014, dans le cadre des Universités d'été, la commission a animé un atelier de 90 minutes sur la restructuration et le regroupement des associations et fondations.

Commission Femmes

A Présidente 2013-2014 : Catherine POLIGONE

A Vice-présidente : Sabrina COHEN

A Permanente : Sylva BILEZ

A Membres : Valérie BIANCOROSSO / Nina CAMATTA / Séverine CARTOT / Marie-Christine FONTAINE / Carole HOUSSIAUX / Michèle LEWI / Carine SAINT-LEGER / Elianor TAGNE / Sophie JOBERT

LE RÔLE DE LA COMMISSION

La population comptable compte 66% de femmes salariées et 41% de femmes diplômées d'expertise comptable. Mais une fois diplômées, seules 25% des femmes s'inscrivent à l'Ordre, contre 76% des hommes.

Par des actions concrètes et une communication pertinente, la commission Femmes a l'ambition de faire évoluer ces chiffres : favoriser les échanges et le networking entre les femmes, renforcer l'attractivité de la profession comptable auprès des étudiantes, améliorer la représentativité des femmes au sein des manifestations et prises de paroles de la profession, apporter un appui aux consœurs récemment installées et aider celles qui le souhaitent, à exercer en libéral sont quelques-uns des objectifs que les membres de la commission se sont fixés.

TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

> Les ateliers européens de la profession comptable, le 12 septembre 2014

Organisés avec le CRCC de Paris, les ateliers européens de la profession comptable ont permis aux membres de la commission Femmes de rencontrer la délégation italienne conduite par Mirella Bompadre, Presidente dell'Ordine dei Dottori Commercialisti e degli Esperti Contabili di Bologna. Modalités d'exercice, organisation de la profession, situation de la parité hommes-femmes dans les instances de gouvernance de l'entreprise : une occasion unique de s'informer, de faire le point sur nos similitudes et nos divergences et de tisser des liens avec nos homologues italiennes.

> La Parisienne, le 14 septembre 2014

Pour la 8^{ème} année, le Conseil régional, en partenariat avec la CRCC de Paris et l'AFECA, a participé au challenge entreprise de La Parisienne, la plus grande course féminine d'Europe. Dans une ambiance très conviviale, 55 femmes experts-comptables ou collaboratrices de cabinets – parmi lesquelles une dizaine de femmes de la délégation italienne - ont porté fièrement les couleurs de l'Ordre et offert au grand public une image dynamique et enthousiaste de la profession.

Club Fiscal

A Président : Vital SAINT-MARC

A Vice-présidents : Delphine CABON / Nicolas YAKOUBOWITCH

A Permanente : Sylva BILEZ

La culture fiscale est l'un des atouts de notre profession. Conscient de cet enjeu, le Conseil régional Paris Île-de-France vient en appui du Conseil supérieur de l'Ordre dans l'organisation des rencontres et actions initiées par le Club fiscal.

Le Club fiscal est avant tout un lieu d'échanges entre confrères qui souhaitent développer et perfectionner une véritable activité de conseil fiscal.

Il organise des conférences publiques sur des sujets d'actualité destinées à promouvoir le rôle de l'expert-comptable dans cette discipline pointue. Il participe également aux débats relatifs à l'amélioration de la législation nationale, européenne et internationale.

Le Club est ouvert aux diplômés d'expertise comptable exerçant en libéral ou salariés d'entreprise. Il compte actuellement près de 3 500 membres en France, 800 en Île-de-France.

En 2014, le Club fiscal a organisé six conférences à Paris et autant en Seine-et-Marne, rassemblant ainsi plus de 1 900 participants sur des thèmes tels que les conséquences fiscales de la cession de contrôle, la déductibilité fiscale des provisions, les donations...

Club Social

A Présidente : Elvire SEKLOKA

A Permanente : Sylva BILEZ

Le Club Social est un lieu d'échanges qui permet aux experts-comptables, aux responsables du « pôle social » et aux collaborateurs d'actualiser régulièrement leurs connaissances en matière législative et réglementaire. Des outils, des méthodologies, des préconisations d'actions sont proposés dans le cadre d'ateliers pratiques, de conférences et de la traditionnelle Soirée du Social pour sécuriser les dossiers clients et renforcer la qualité des missions sociales du cabinet.

En 2014, cinq conférences ont été organisées, sur des thèmes tels que santé et sécurité au travail, l'emploi des salariés européens ou étrangers, le contrôle Urssaf et les principaux chefs de redressement... Ces conférences sont animées par des experts-comptables. Pour certains thèmes, le Club social fait appel à des partenaires (GAN, CICM, Groupama...)

Le 4 février 2014, le Club social a également organisé « le Rendez-vous annuel incontournable du Social », qui a réuni plus de 600 participants. En première partie d'après-midi, des ateliers pratiques ont permis aux membres de l'Ordre et à leurs collaborateurs de trouver des outils pour sécuriser et développer les missions sociales du cabinet. Puis une grande conférence a été l'occasion de faire le point sur les problématiques sociales de l'année.

Le Club social réunit plus de 1 700 adhérents.

Commission Relations Publiques et Communication

A Président 2013-2014 : Julien TOKARZ

A Vice-Présidents : Stéphane COHEN / Gilbert METOUDI

A Permanents : Sophie TIANO / Corinne REBAA / Odile THUAULT / Sylva BILEZ / Véomani BOLLOT / Yannick MAURUGEON / Maxime MALECOT

A Membres : Denis CHAILLOU / Denis CHAPEY, Tiphaine GUERIN / Eric HAINAULT / Sabry KALAA / Christophe MILHEM / Raphaël RAYMOND / Jérôme ROZIER / Bernard ROUGAGNOU / Jean-Philippe THOLAS / Nicolas YAKOUBOWITCH

LE RÔLE DE LA COMMISSION

La commission « Relations publiques et communication » a deux missions principales : informer et animer la communauté des experts-comptables franciliens par l'organisation de manifestations et la diffusion de publications, mais aussi assurer la promotion de la profession

auprès des chefs d'entreprise, des pouvoirs publics, des acteurs économiques, des jeunes et du grand public.

Cette commission œuvre également pour valoriser le rôle de l'Ordre au sein de l'une des plus grandes régions économiques au monde, en s'appuyant entre autre sur des relais naturels de proximité, constitués de délégués départementaux.

RÉALISATIONS DE LA COMMISSION

> **Soirée Loi de finances et actualité fiscale du 13 janvier 2014, au théâtre Mogador**

Cette manifestation, organisée en partenariat avec la chambre des Notaires de Paris, a rassemblé plus de 1 600 participants et a traité des sujets relatifs à la fiscalité tels que l'immobilier, l'assurance-vie, l'impôt sur le revenu, l'imposition des plus-values ou encore les successions... Ceci en présence du Ministre du Budget, Bernard Cazeneuve.

> **Salon des Entrepreneurs, les 5 et 6 février 2014, au Palais des Congrès**

Le Conseil régional Paris Île-de-France et le Conseil supérieur ont participé cette année encore, au salon des Entrepreneurs, événement n°1 des créateurs et dirigeants d'entreprises. Le stand a permis aux experts-comptables volontaires et bénévoles de réaliser plus de 500 consultations gratuites, afin de bénéficier de conseils pratiques pour la concrétisation de leur projet. Cette année, notre participation a également pris la forme de deux conférences, dont une plénière, sur les sujets suivants : « Construire un business plan » et « Les sources de financements pour les TPE/PME ».

> **« Allô Impôt », consultations fiscales du 12 au 17 mai, au Conseil régional**

Mieux faire connaître notre expertise auprès du grand public, tel est l'objectif de l'opération de consultations fiscales « Allô Impôt ». Grâce à une mobilisation toujours plus forte des experts-comptables et à une couverture médiatique sans précédent (TF1, France 2, France 3, France 5, Le Parisien, Le Figaro, L'Express, Paris Match, 20 minutes, France inter...), cette opération contribue chaque année largement au rayonnement de notre profession. 150 conseillers et confrères se sont relayés pour assurer bénévolement les consultations téléphoniques et les face-à-face. Plus de 35 000 appels ont été recensés sur la semaine, soit 162% de plus qu'en 2013. Côté média, une journée spéciale a été dédiée à l'opération, le 7 mai sur Europe 1 : Julien Tokarz et nos experts ont pu répondre en direct aux questions des auditeurs.

> **Quatrième édition des Journées de la Transmission d'Entreprise, les 2 et 3 juin 2014, au Palais des Congrès**

Organisées par le Conseil régional, en partenariat avec la chambre des Notaires de Paris et la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris, les JTE s'adressent à tous les acteurs de la transmission. Cet événement, qui a rassemblé près de 3 000 participants, a permis aux dirigeants de rencontrer tous les experts de la transmission via des ateliers pratiques, des conférences et des consultations gratuites. Avec une large couverture média,

ces journées se sont affirmées comme l'événement incontournable consacré à la transmission d'entreprise.

> **Universités d'été, du 2 au 5 septembre 2014, Université Paris Descartes**

Rendez-vous incontournable de la profession comptable, les Universités d'Été ont offert pour cette nouvelle édition une manifestation de référence : 4 300 inscrits, 6 parcours thématiques pilotés par 6 rapporteurs, 41 000 heures de formation dispensées, 22 269 participations aux ateliers et une centaine d'ateliers proposés. Autour d'un fil rouge dédié au financement des entreprises, ces 25^{èmes} Universités d'été ont confirmé leur position de deuxième événement de la profession comptable, après le Congrès.

> **Assemblée Générale, le 3 septembre 2014, Université Paris Descartes**

Comme chaque année, le Conseil régional a organisé son Assemblée Générale à l'occasion des Universités d'Été. Le rapport moral, le rapport des comptes annuels et celui des comptes agrégés ont été présentés à l'ensemble des membres de l'Ordre. Cette année, nous avons eu l'honneur d'accueillir le président du Conseil supérieur, Joseph Zorogniotti, ainsi que le président de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, Yves Nicolas.

> **Conférence sur le financement des entreprises en difficulté, 17 décembre 2014, Tribunal de Commerce de Paris**

Le Conseil régional Paris Île-de-France a rassemblé plus de 150 participants autour d'experts du financement, pour faire le point et échanger sur les nouvelles opportunités. Le financement de l'exploitation, le financement de la restructuration et le financement de la reprise : tels ont été les sujets abordés lors de cette conférence.

> **Les Franciliennes, rencontres départementales**

Le Conseil régional a organisé une série de rencontres départementales, « les Franciliennes », dont l'objectif est de traiter d'un thème d'actualité, tout en favorisant l'échange et les retours d'expériences des professionnels en département. En 2014, sept réunions sur le thème de la « gestion de crise » ont été organisées, avec le soutien des tribunaux de commerce, autour des acteurs-clés de la prévention. Elles ont réuni près de 300 conseillers et confrères. Ces conférences-débats ont permis aux professionnels d'approfondir leurs connaissances sur les solutions et les outils pour diagnostiquer, prévenir et résoudre les difficultés que pourraient rencontrer leurs clients.

Commission Attractivité de la Profession

A Président : Antoine DALAKUPEYAN

A Vice-président : Gilbert METOUDI

A Permanente : Lorena CERDA

A Membres : Valérie BEYAERT/Sandrine BILLY/Eric SARHADIAN

RÔLE DE LA COMMISSION

Le rôle de la commission est d'assurer la promotion de la profession et de valoriser son image auprès des jeunes. Les actions menées par la commission « attractivité » traduisent la volonté de l'Ordre d'attirer les talents indispensables à la performance des cabinets.

RÉALISATIONS DE LA COMMISSION

> Les salons et les forums :

+ Salon de l'Enseignement supérieur – Argenteuil le 28 janvier

+ Forum des Métiers – La Sorbonne les 11 et 12 février

+ Le Forum de l'Alternance de la profession – CROEC Paris le 27 mai 2014

Destinée aux écoles et aux professionnels, cette 1^{ère} édition du Forum, qui a rencontré un vif succès, a permis à la profession de parfaire ses connaissances sur les différents contrats proposés.

Les représentants des écoles ont beaucoup apprécié la qualité des échanges avec les experts-comptables, les opportunités de carrières au sein des cabinets étant en effet de plus en plus riches et variées.

> Les conférences

4 La profession comptable : une promesse d'avenir – 4 septembre

Destinée aux professeurs d'établissements, la seconde édition de cette conférence a réuni 130 personnes.

L'objectif étant de communiquer sur les évolutions de la profession et les nouvelles opportunités de carrières.

4 Journée pédagogique à la Grande Scène du Chesnay – 26 novembre

Aux côtés des CRCC de Versailles et de Paris, l'Ordre a participé à cette manifestation qui a rassemblé 555 lycéens et étudiants en BTS et DCG accompagnés de leurs professeurs des académies de Paris et de Versailles.

Cette journée, ayant pour objectif de leur faire connaître la profession par des témoignages, des conférences sur les métiers, les diplômes, le recrutement, a rencontré un incontestable succès.

4 Facebook « Graine d'expert-comptable »

Alimentée au fil des événements, cette page facebook suscite de nombreuses consultations et des appréciations positives, avec près de 2000 abonnés.

Commission Administration et Finance

A Président : Philippe DAHINGER

A Permanentes : Anna CARMONA / Linda BENCHILLA / Guilaine LAVRIL / Isabelle KOCUKOGLU / Nathalie MINET

A Membres : Denis BARBAROSSA / Aballache BENSALAMA / Pierre-Henri POISSON

> La commission Administration et Finance est une commission « Régaliennne » ayant comme principales fonctions :

- + Le contrôle budgétaire et l'établissement des comptes annuels,**
- + La collecte et l'encaissement des Cotisations,**
- + Le suivi de la trésorerie,**
- + Le règlement des dépenses, qui est assuré pour le Conseil régional de Paris IDF, par un trésorier, distinct des autres membres de la commission.**

L'évènement majeur de chaque année, après la présentation des comptes, demeure la collecte et l'encaissement des cotisations, c'est en effet le moment où les échanges entre l'ensemble des confrères et leur institution se font intensément.

Le Conseil régional de Paris IDF, de conserve avec le Conseil supérieur, a entrepris depuis plusieurs années des mesures de simplification ayant abouti à la dématérialisation totale. Enfin, cette période de collecte permet également de suivre l'évolution de notre profession Francilienne, grâce à la communication d'éléments fondamentaux que sont le Chiffre d'Affaires et les effectifs des cabinets.

Compte tenu des retards de paiement de plus en plus importants d'année en année, votre Conseil a appliqué, en juillet 2014, l'article 229 du règlement intérieur qui lui permet d'ajouter à la cotisation due, des majorations, afin de couvrir les frais de recouvrement exposés.

Commission Formation

A Présidente : Cécile de SAINT MICHEL

A Permanents : Ruth SOUSSANA / Oihiba DRIS / Catherine GILLION
Amélie LETURQUE / Valérie MOUILLARD / Khadija OUCHEN / Julie ZEITOUN

A Membres : Olivier BARRAT / Philippe BARRE / Stéphane COHEN / Sabrina COHEN
Jean-Pierre COSSIN / Anne-Marie GAURON / Christine LANTY / François MILLO
Vital SAINT-MARC / Elvire SEKLOKA / Julien TOKARZ

> Synthèse d'activité / 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2014 / 23^{ème} exercice

Après une excellente année 2013, l'activité globale de l'ASFOREF a, cette année, légèrement diminué de 1,33%, soit 361 journées auditeurs en moins par rapport à l'année dernière.

Tableau de synthèse

EN POURCENTAGE	2014	2013	2012	2011
Formations non réglementées	52,10	50,84	54,93	51,82
Formations réglementées	46,92	47,24	44,37	47,18
SOUS TOTAL	99,02	98,08	99,30	99
Commission Contrôle Qualité	0,98	1,92	0,70	1,00
TOTAL	100	100	100	100

FORMATIONS ASFOREF	2014	2013	2012	2011	EVOLUTION 2013/2014
Formations non réglementées	13.999	13.846	13.367	13.881	+1,11 %
Formations réglementées	12.609	12.865	10.796	12.642	-1,99 %
TOTAL	26.608	26.711	24.163	26.523	-0,39 %
Actions du CRO					
Commission contrôle qualité	263	521	170	269	-49,52 %
TOTAL	26.871	27.232	24.333	26.792	-1,33 %

LA FORMATION RÉGLEMENTÉE

Les formations dites réglementées visent les formations initiales obligatoires des experts-comptables stagiaires. L'évolution de ces journées est indépendante des actions développées par l'ASFOREF. Elle est directement liée au nombre de stagiaires inscrits à l'Ordre. En 2014, elles représentent 46,92% de l'activité globale de l'ASFOREF.

Part des formations réglementées dans l'activité de l'ASFOREF

2014	2013	2012	2011	
TOTAL EN %	46,92 %	47,24 %	44,37 %	47,18 %
Journées de comportement	28,22 %	30,62 %	28,86 %	30,40 %
Journées Libres/Techniques	18,71 %	16,62 %	15,51 %	16,78 %

EN JOURS AUDITEURS	2014	2013	2012	2011	EVOLUTION
Journées de comportement	7.582	8.338	7.022	8.147	-9,07 %
Journées Libres/Techniques	5.027	4.527	3.774	4.495	+11,04 %
TOTAL	12.609	12.865	10.796	12.642	-1,99 %

> Les journées de comportement professionnel

La diminution de 9,07 % par rapport à 2013 s'explique par le fait qu'en 2014 moins de groupes de stagiaires de 1ère année ont été constitués au niveau de l'Ordre (38 groupes en 2013 contre 31 en 2014).

Les étudiants qui n'ont pas un DSCG complet peuvent commencer leur stage mais doivent obtenir leurs dernières UE, au plus tard 24 mois après le début de leur stage. Force est de constater que le nombre de stagiaires dans l'obligation d'interrompre leur stage est en augmentation. En effet, l'effectif des stagiaires de 3^{ème} année chute cette année compte tenu du nombre important de DSCG incomplet n'ayant pas réussi les UE manquantes.

LA FORMATION NON RÉGLEMENTÉE

La part de la formation non réglementée représente désormais plus de la moitié du volume d'activité de l'ASFOREF. Ceci démontre la satisfaction des cabinets franciliens ainsi que la pertinence et la cohérence des formations proposées par l'ASFOREF.

EN POURCENTAGE	2014	2013	2012	2011
Total formations non réglementées (inter/intra)	52,10%	50,84 %	55,63 %	52,82 %
Formations Expertise comptable	23,74 %	21,77 %	22,80 %	22,21 %
Formations Commissariat aux comptes	11,86 %	11,49 %	13,92 %	15,14 %
Diplôme universitaire	0,86 %	-	-	-
Préparations examens DSCG - DEC	15,66 %	16,63 %	18,21 %	14,47 %
Formations Ordre - Contrôle qualité	0,98 %	1,91 %	0,70 %	1 %

EN JOURS AUDITEURS	2014	2013	2012	2011	EVOLUTION
Formations experts-comptables	2.787	2.584	2.224	2.256	+ 7,86 %
Formations CAC	2.979	2.988	3.207	3.942	- 0,30 %
Diplôme universitaire	230	-	-	-	-
Formations collaborateurs	2.225	2.129	2.132	2.573	+ 4,51 %
Formations Intra FC (EC/CAC/Coll)	1.328	1.355	1.327	1.209	- 2,00 %
Performance Academy/Asfoclub	243	262	48	25	- 7,25 %
Préparations examens DSCG - DEC	4.207	4.530	4.431	3.876	- 7,13 %
Formations Ordre - Contrôle qualité	263	521	170	269	- 49,52. %
TOTAL	14.262	14.369	13.539	14.150	- 0,74 %

> FC Experts-comptables

Nous constatons cette année encore l'engouement à se former en fiscalité. Ce département avec 27 thèmes différents est le plus prisé et offre 11 thèmes homologués par le comité scientifique.

Depuis sa création en 2005, le Pack Actualités a rencontré un réel succès. Cette action répond sans nul doute à un véritable besoin en termes d'actualisation des connaissances. Certains participants y sont inscrits depuis l'origine. Il en est de même concernant celui à destination des collaborateurs.

Amorcées en 2011, les formations en e-learning qui complètent notre offre continuent de progresser de manière significative. Elles répondent donc bien à un besoin spécifique de formation. Beaucoup d'entre elles sont, de plus, homologuées.

> FC Commissaires aux comptes

Cette année, on peut constater un maintien du taux de fréquentation sur ces formations, avec seulement 9 jours auditeurs en moins qu'en 2013.

En 2014, ce département représente près de 22,34 % du volume de la formation non réglementée et 11,86 % de l'activité globale de l'Asforef.

Il a été proposé cette année aux EC et aux CAC deux formations longues sur un sujet d'actualité ayant pour thème la transmission d'entreprise : un diplôme universitaire en partenariat avec l'Université Paris-Dauphine et un parcours labellisé par la profession. Ces deux actions de formation ont réellement retenu l'attention des confrères puisque ces deux produits ont pu être organisés concomitamment.

Le parcours labellisé « Visa pour la transmission », d'une durée de 11 jours, a débuté mi-novembre avec 17 experts-comptables. La première promotion du DU, d'une durée de 30 jours, est composée de 23 inscrits.

> FC Collaborateurs

En 2014, le volume de formation à destination des collaborateurs a légèrement augmenté.

Les principaux domaines intéressant ce public sont le droit social, la comptabilité, la fiscalité et le Pack Actualités Collaborateurs qui continue sa progression. Il est à noter que les formations e-learning n'ont pas le même impact côté collaborateurs.

Trois parcours labellisés (social, juridique et comptabilité) ont été proposés en 2014 afin d'appréhender de nouveaux savoirs permettant une évolution professionnelle et acquérir de nouvelles compétences afin d'accéder à des fonctions diversifiées. Seul celui en comptabilité a été annulé. Ces parcours ne connaissent pas le même impact en termes de fréquentation que les cycles précédemment proposés (diminution de 54,50 % en 2012). Une durée plus longue (6 à 8 jours), un examen de dossier et une évaluation finale sont des éléments qui peuvent susciter des réticences et être des freins aux demandes, car il ne s'agit plus là de simples inscriptions à une formation.

Dans le cadre du partenariat avec l'AGEFOS PME IDF, l'ASFOREF a priorisé 42 thèmes de formation pour donner aux collaborateurs de cabinet la capacité de toujours mieux réagir aux attentes des entreprises. Le coût de ces formations était de 50 € HT par participant et par formation quelle que soit leur durée. Ce dispositif s'adresse aux salariés de cabinets de moins de 50 salariés.

> **Préparations examens**

La baisse des préparations examens est liée aux intras pour le DSCG et à l'épreuve écrite et aux formations complémentaires pour le DEC.

Pour le DSCG, les inscriptions enregistrées sur l'ensemble de nos préparations se maintiennent par rapport à l'année dernière. Il y a lieu de noter une progression sur l'UE1 et l'UE4, incontournables car ne bénéficiant d'aucune équivalence pour les étudiants souhaitant intégrer le cursus et que sur les examens blancs.

L'UE 1 et l'UE 4 sont des formations Essentielles qui entrent dans le dispositif Accès Formation de l'AGEFOS PME IDF et coûtent aux salariés de cabinets de moins de 50 personnes que 50 € HT les 6 jours de préparation.

Concernant les préparations DEC, il est à noter que l'épreuve écrite et la soutenance mémoire figurent comme formations essentielles.

D'autre part, l'ASFOREF met à la disposition des mémorialistes, et ce depuis l'année dernière, des rendez-vous d'orientation pour les personnes qui souhaitent se lancer dans l'élaboration du mémoire. Ces rendez-vous individualisés permettent de proposer la formation Coaching mémoire la plus adaptée.

> **Performance Academy**

Lancée au cours du 4^{ème} trimestre 2012, les ateliers de la Performance Academy continuent de se développer sur l'année 2014.

De plus, une nouvelle journée de formation à destination des experts-comptables a également été conçue dans le cadre de ce dispositif pour venir en complément de la journée destinée aux collaborateurs.

> **Les formations de l'Ordre**

Il s'agit des formations que l'ASFOREF organise pour la commission Qualité dans le cadre des demandes de report des contrôles qualité.

Il est à noter cette année, la diminution de ces formations. En 2013, la commission Qualité a lancé un nombre plus important de contrôles. Ceci explique que le nombre d'experts-comptables ayant demandé à suivre la formation et, de ce fait, à reporter le contrôle d'un an, ait été en hausse.

Sur 2014, la commission Qualité ayant émis ses contrôles sur ces personnes formées, moins de cabinets ont été circularisés, ce qui a impliqué un nombre plus limité de formations à organiser.

RAPPORT FINANCIER

Comptes annuels

**Rapport des censeurs
sur les comptes annuels
de l'Ordre des experts-comptables
Région Paris Île-de-France**

**Monsieur le Président,
Madame le Commissaire du Gouvernement,
Chères Consœurs, Chers Confrères,**

En exécution de la mission de censeurs qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article 28 du décret no 2012-432 du 30 mars 2012, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- + la gestion financière du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables de Paris Île-de-France ;
- + la concordance des opérations enregistrées dans les comptes avec le budget ;
- + la régularité et la sincérité des comptes annuels.

Les comptes annuels nous ont été communiqués pour contrôle le 12 mars 2015 par Monsieur le Président du Conseil régional de l'Ordre. Ils ont été arrêtés sans modification par le Conseil réuni en session le 19 mars 2015. Tous les livres et pièces comptables ont été mis notre disposition au siège du Conseil régional.

Dans le cadre de notre mission de censeurs, nous avons vérifié, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. De même nous avons porté une appréciation sur les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. En outre, nous avons vérifié la nature des placements financiers et analysé la concordance des opérations enregistrées dans les comptes avec le budget approuvé par le Conseil régional.

Les comptes annuels se caractérisent par un excédent de 874 588€ et un total du bilan de 11 757 625€ .

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la gestion financière et sur la concordance des opérations enregistrées dans les comptes annuels avec le budget. Nous attestons que les comptes annuels qui vous sont présentés, sont réguliers et sincères.

Fait à PARIS, le 16 juin 2015

Les Censeurs,

Christophe MONTAZEAUD



Sylvie BOYER



BILANS

Bilan Actif

	<u>BRUT</u>	<u>AMORTISSEMENTS DÉPRÉCIATIONS</u>	<u>NET AU 31/12/14</u>	<u>NET AU 31/12/13</u>
<u>ACTIF</u>				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	124 160	120 145	4 016	797
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	534 126	493 451	40 675	48 576
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	6 475 000		6 475 000	6 475 000
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>	7 133 287	613 596	6 519 691	6 524 373
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes	181 769		181 769	79 786
Créances				
Usagers et comptes rattachés	1 341 797	267 992	1 073 805	1 300 366
Autres créances	889 563		889 563	1 246 277
Divers				
Valeurs mobilières de placement	1 908 756		1 908 756	1 315 142
Disponibilités	1 136 959		1 136 959	1 295 827
Charges constatées d'avance	47 082		47 082	57 852
<u>ACTIF CIRCULANT</u>	5 505 927	267 992	5 237 934	5 295 250
<u>COMPTES DE RÉGULARISATION</u>				
<u>TOTAL DE L'ACTIF</u>	<u>12 639 213</u>	<u>881 588</u>	<u>11 757 625</u>	<u>11 819 623</u>

Bilan Passif

	<u>NET AU</u> <u>31/12/14</u>	<u>NET AU</u> <u>31/12/13</u>
<u>PASSIF</u>		
Autres réserves	6 029 511	5 733 896
<u>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</u>	874 588	295 615
<u>FONDS PROPRES</u>	6 904 100	6 029 511
Fonds associatifs avec droit de reprise		
<u>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</u>		
Provisions pour risques	150 000	141 729
Provisions pour charges	161 952	150 474
<u>PROVISIONS POUR RISQUES</u> <u>ET CHARGES</u>	311 952	292 202
<u>FONDS DÉDIÉS</u>		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>	2 214 788	2 911 864
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	2 214 788	2 911 864
Emprunts et dettes financières diverses	183 290	259 440
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 153 050	1 303 455
Dettes fiscales et sociales	418 795	398 627
Autres dettes	571 651	624 523
<u>DETTES</u>	4 541 574	5 497 910
<u>ECARTS DE CONVERSION</u>		
<u>TOTAL DU PASSIF</u>	<u>11 757 625</u>	<u>11 819 623</u>

Compte de résultat

	DU 01/01/14 AU 31/12/14 12 MOIS	%	DU 01/01/13 AU 31/12/13 12 MOIS	%
Production vendue	5 867 592	93,89	5 466 400	93,50
Subventions d'exploitation	382 000	6,11	380 000	6,50
Reprises et transferts de charge	327 772	5,24	320 291	5,48
Autres produits	372 871	5,97	343 337	5,87
Produits d'exploitation	6 950 235	111,21	6 510 028	111,35
Autres achats non stockés et charges ext.	3 314 061	53,03	3 723 844	63,69
Impôts et taxes	200 153	3,20	125 134	2,14
Salaires et traitements	1 394 874	22,32	1 464 733	25,05
Charges sociales	701 643	11,23	678 223	11,60
Amortissements et provisions	281 731	4,51	283 396	4,85
Autres charges	521 557	8,35	244 959	4,19
Charges d'exploitation	6 414 019	102,63	6 520 289	111,53
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	536 217	8,58	-10 261	-0,18
Produits financiers	358 577	5,74	399 176	6,83
Charges financières	73 577	1,18	93 300	1,60
Résultat financier	285 000	4,56	305 876	5,23
RÉSULTAT COURANT	821 217	13,14	295 615	5,06
Produits exceptionnels	53 372	0,85		
Résultat exceptionnel	53 372	0,85		
EXCEDENT OU DEFICIT	874 588	13,99	295 615	5,06
Contributions volontaires en nature				
Total des produits				
Total des charges				

ANNEXES

Règles et méthodes comptables

L'Ordre des experts-comptables Région Paris Île-de-France est un organisme de droit privé, investi d'une mission d'intérêt public, l'Ordre est un organisme *suis generis*. L'Ordre n'est pas une association ni un syndicat auquel on peut ou non adhérer. Il n'a donc pas à appliquer le plan comptable des associations. Il n'est pas non plus soumis aux règles comptables applicables aux syndicats depuis la loi du 20 août 2008.

Il convient donc d'appliquer le plan comptable général en l'adaptant pour tenir compte de l'absence de but lucratif, ce qui conduit à adopter la terminologie des associations :

- + les charges d'exploitation sont dénommées charges de fonctionnement ou d'activité,
- + le résultat est un excédent ou un déficit,
- + les capitaux propres deviennent les fonds propres.

L'Ordre des experts-comptables Région Paris Île-de-France applique les conventions générales comptables dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses suivantes :

- + continuité d'exploitation,
- + permanence des méthodes,
- + indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales règles utilisées sont les suivantes :

> Immobilisations incorporelles

Elles concernent l'achat de logiciels comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis sur 12 mois, dès leur mise en service.

> Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont été comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition).

Elles sont amorties sur leur durée de vie estimée suivant le mode linéaire selon les durées suivantes :

- | | |
|--------------------------------------|-----------|
| • Installations et agencements | 5 ans |
| • Matériel de bureau et informatique | 3 à 4 ans |
| • Mobilier de bureau | 1 à 3 ans |

> Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur d'usage des participations est inférieure à leur valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

> Clients et comptes rattachés (confrères et stagiaires)

Les créances clients et comptes rattachés comprennent principalement les cotisations des confrères et celles des stagiaires, majorées des coûts de formations obligatoires.

Les créances sont dépréciées, en fin d'année, par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu selon la méthode suivante :

- + provision de 15 % de la valeur nominale pour les créances de l'exercice en cours,
- + portée à 100 % de la valeur nominale pour les stagiaires étrangers dont la créance est antérieure au 31 décembre 2008,
- + provision de 100 % de la valeur nominale pour les créances de plus d'un an.

La provision concernant les journées de formations non recouvrées est à la charge de l'Asforef.

Les créances concernant les formations stagiaires à l'étranger postérieures au 31 décembre 2008 n'ont pas fait l'objet d'une provision, car les cotisations sont appelées pour le compte du Conseil Supérieur de l'Ordre des experts-comptables.

> Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif du bilan pour leur valeur d'acquisition.

> Provisions pour risques et charges

Elles enregistrent une augmentation du passif exigible à plus ou moins court terme, consécutive à des risques et charges nettement précisés quant à leur objet que des événements inconnus à la clôture de l'exercice ou en cours rendent probables mais dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise.

> Indemnités de fin de carrière /médailles du travail

Un contrat collectif d'assurance a été signé en fin d'année 2007, le versement effectué à cette occasion correspondant aux droits acquis par l'ensemble du personnel en matière d'engagement au titre des indemnités de fin de carrière et de médaille du travail au 31 décembre 2007.

Depuis 2008, aucune souscription complémentaire n'a été versée. Une provision de 11 478.27 euros a été comptabilisée en 2014 afin que le montant global (provisions et solde du contrat collectif) corresponde aux droits acquis au 31 décembre 2014.

Ce montant a été déterminé en tenant compte pour chaque salarié de son ancienneté, d'une actualisation de son salaire, de sa probabilité de survie ainsi que de celle de rester dans

l'Ordre des experts-comptables Région Paris Île-de-France jusqu'à 62 ans, conformément à la législation en vigueur, de même en matière de médaille du travail.

Le solde des contrats collectifs ajouté au solde des provisions pour risques et charges correspondent au montant total des engagements dus soit 161 952 euros.

> **Particularités**

Les cotisations fixes sont comptabilisées à la date de l'appel de cotisations. Les cotisations proportionnelles sont enregistrées :

- + à la date de la déclaration en ligne (même si le paiement n'a pas été encaissé) ou,
- + à la date d'encaissement de celles-ci en raison de l'impossibilité de connaître leurs montants avant réception de l'appel de cotisation servi par le membre de l'Ordre et joint au règlement (au cas où la déclaration n'est pas remplie en ligne).

> **Comptabilité analytique**

A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2014, les charges de structure sont affectées dans les différentes commissions :

- + les frais généraux de la classe 60 (sauf 604005- SIC) à 62 ont été en commissions. La clé de répartition a été définie selon le taux d'occupation des locaux par les permanents en charge des commissions.
- + les coûts relatifs à la masse salariale (salaires/charges et taxes) ont été affectés en commission en déterminant, par permanent, le temps de travail effectué par commission.

Compléments d'information relatifs aux comptes de bilan

> Immobilisations incorporelles et amortissements

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Cessions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice	Valeur nette comptable à la fin de l'exercice
Logiciels	118 914	5 246		124 160	4 016
TOTAL	118 914	5 246		124 160	4 016

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Logiciels	118 117	2 028		120 145
TOTAL	118 117	2 028		120 145

> Immobilisations corporelles et amortissements

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Cessions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice	Valeur nette comptable à la fin de l'exercice
Installations diverses	7 720			7 720	1 463
Matériel de transport		9 900		9 900	9 767
Matériel de bureau et informatique	238 246	5 465		243 711	27 297
Mobilier	272 795			272 795	2 149
TOTAL	518 761	15 365		534 126	40 676

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Installations diverses	4 713	1 544		6 257
Matériel de transport		133		133
Matériel de bureau et informatique	196 736	19 677		216 413
Mobilier de bureau	268 735	1 912		270 647
TOTAL	470 184	23 267		493 450

> Immobilisations financières

IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Cessions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Participations	6 475 000	0	0	6 475 000
TOTAL	6 475 000	0	0	6 475 000

4 Les participations financières sont constituées de :

NOMS DES SOCIÉTÉS DÉTENUES	% de détention	Capitaux propres en Euros	Chiffre d'affaires en Euros	Dividendes versés en Euros	Montant inscrit à l'actif
EURL Actions-Experts	100	350 000	1 253 397	0	350 000
SCI du 50 rue de Londres PARIS 8	50	12 250 000	1 383 370	351 837	6 125 000

Un produit complémentaire de cession de titre de la SCI de Courcelles a été comptabilisé pour une valeur de 5 337.59 euros.

> Etat des échéances, créances et dettes

	<u>MONTANT BRUT</u>	<u>À UN AN OU PLUS</u>	<u>À PLUS D'UN AN ET MOINS DE 5 ANS</u>	<u>PLUS DE 5 ANS</u>
CRÉANCES				
Membres de l'Ordre	1 062 153	1 062 153		
Fournisseurs débiteurs	844	844		
Compte courant SCI du 50 rue de Londres- Paris 8 ^{ème}	610 540	0	610 540	
Clients divers	279 644	279 644		
Conseil Supérieur - Exercice Illégal	254 319	254 319		
Divers Produits à recevoir	21 674	21 674		
Autres créances	686	686		
Avance au personnel	1500	1500		
TOTAL DES CRÉANCES	2 231 360	1 620 820	610 540	
	<u>MONTANT BRUT</u>	<u>À UN AN OU PLUS</u>	<u>À PLUS D'UN AN ET MOINS DE 5 ANS</u>	<u>PLUS DE 5 ANS</u>
DETTES				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 214 787	718 465	1 496 322	
Emprunts et dettes financières diverses	183 290	183 290		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 153 050	1 153 050		
Fiscales et sociales	418 795	418 795		
Autres dettes	9 258	9 258		
ASFOREF	562 394	562 394		
TOTAL DES DETTES	4 541 574	3 045 252	1 496 322	

> **Valeurs mobilières de placement**

Les investissements sont réalisés dans un compte Livret et dans des OPCVM de trésorerie.
La plus-value au 31 décembre 2014 est d'un montant peu significatif.

> **Comptes de régularisation actif-passif**

<u>CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Entretien - Maintenance	8 401	18 689
Divers	38 681	39 163
<u>TOTAL</u>	<u>47 082</u>	<u>57 852</u>

> **Produits à recevoir**

<u>PRODUITS À RECEVOIR</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
<u>AUTRES CRÉANCES</u>		
CSO - Cap performance	6 649	0
Convention Asforef / Actions - Experts	260 000	220 000
Divers	15 024	46 792
<u>TOTAL</u>	<u>281 673</u>	<u>266 792</u>

> **Tableaux des fonds propres**

L'Assemblée Générale du 3 septembre 2014 a affecté l'excédent de l'exercice précédent de 295 615 euros en réserves diverses.

<u>LIBELLÉS</u>	<u>SOLDE AU 31/12/2014</u>	<u>SOLDE AU 31/12/2013</u>
Résultat	875 588	295 615
Réserves diverses	6 029 511	5 733 896
<u>TOTAL</u>	<u>6 904 100</u>	<u>6 029 511</u>

> État des provisions

PROVISIONS	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Reprises de l'exercice utilisées	Reprises de l'exercice Non utilisées	Brut à la fin
Provisions pour risques et charges					
Frais d'actions					
Commission «Exercice Illégal »	41 729		41 729		
Indemnité de départ à la retraite					
Médailles travail	150 474	11 478			161 952
Frais de procédure litige Arbitrage	100 000	50 000			150 000
Total	292 203	61 478	41 729		311 952
Provisions pour dépréciation des autres créances					
Provision des comptes Confrères	227 761	194 958	154 727		267 992
TOTAL	519 964	256 436	196 456		579 944
Dont dotations et reprises d'exploitation		256 436	196 456		
Dont dotations et reprises exceptionnelles					

> Charges à payer

CHARGES À PAYER	31/12/2014	31/12/2013
Emprunts et dettes diverses		
Intérêts bancaires	1 758	2 311
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Fournisseurs factures non parvenues (1)	838 306	1 053 149
Dettes fiscales et sociales		
Provision congés payés/ primes/ licenciement	166 919	157 000
Provision charges sur congés payés/ primes/ licenciement	94 061	84 780
Provision taxes assises sur salaires	26 942	30 040
TOTAL	1 127 986	1 327 280

(1) dont 384 780 € correspondant à la provision pour constater les contrôles qualifiés à effectuer
182 000 € correspondant à la subvention d'équilibre Actions Experts
77 912 € correspondant à la subvention bibliotique
67 050 € correspondant à la subvention à verser à Actions Experts pour la manifestation JTE

Compléments d'information relatifs aux comptes de résultat

> Cotisations

Ce poste est constitué des cotisations (non exonérées) des membres inscrits au Tableau de l'Ordre région Paris Île-de-France. Cela comprend les cotisations fixes appelées en 2014, ainsi que celles proportionnelles payées (ou promises) en 2014 selon la décomposition suivante :

+ 5878 Personnes physiques **+ 5164 Personnes morales** **+ 3362 Stagiaires**

La part de cotisations appelée pour le compte du CSO leur est reversée.

> Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent principalement :

+ la subvention de la CCIP
+ le produit des conventions de management.

> Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont constituées des dépenses des commissions du CRO et des frais de fonctionnement (charges de personnel, loyers, etc.)

> Résultat financier

Le résultat financier comprend les plus-values de cessions de Sicav effectuées en cours d'année et l'affectation de 50% du résultat 2014 de la SCI du 50 Rue de Londres (soit 358 577 euros).

La SCI du 50 Rue de Londres est détenue à 50 % par la CRCC de Paris et à 50% par le CROEC PIDF. Conformément à l'article 15 du Titre V des statuts de la SCI, « le résultat dégagé est réputé appréhendé par les associés, en proportion de leurs droits, au fur et à mesure de leur constitution ». L'Assemblée Générale du 27 février 2015 de la SCI a pris en 3^{ème} résolution l'affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2014 qui s'élève à 703 674.72 euros, au compte courant d'associés.

Autres informations et engagements

VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN SALARIÉ

CATÉGORIE	31/12/2014	31/12/2013
Cadres	16	12
Employés	16	19
TOTAL	32	31

DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION

Les droits acquis au titre du DIF par l'ensemble du personnel s'élèvent à 2 681,86 heures au 31/12/2014.

ENGAGEMENT EMPRUNT LCL

Conformément au contrat de prêt souscrit par l'Ordre des experts-comptables de Région Paris Île-de-France auprès du LCL, l'Ordre s'est engagé à ne pas hypothéquer, ni aliéner de quelque manière que ce soit l'immeuble acquis par la SCI du 50 Rue de Londres et à ne pas affecter

en nantissement, ni aliéner de quelque manière que ce soit le fonds de commerce de la SCI précitée, sans accord préalable écrit du prêteur.

INFORMATION SUR LE NANTISSEMENT DE PARTS SOCIALES

L'Ordre des experts-comptables de Région Paris Île-de-France a affecté, au profit du LCL, à titre de nantissement, 61.250 parts d'une valeur nominale de cent euros, numérotées de 1 à 61 250 émises par la SCI du 50 Rue de Londres, société civile immobilière au capital de 12 250 000 euros, en garantie du paiement des sommes qui pourront lui être dues, en principal, intérêts, frais accessoires au titre du prêt de 5 504 940 euros consenti. Au 31 décembre 2014, le capital restant dû sur l'emprunt LCL s'élève à 2 213 029 euros.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SCI DU 50 RUE DE LONDRES

Voir chapitre Résultat financier p.56.

ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

POSTES	MONTANTS CONCERNÉS	SOCIÉTÉS CONCERNÉES
Participations	350 000	EURL Actions Experts
	6 125 000	SCI du 50 rue de Londres
Créances clients et comptes rattachés	56 291	Actions Experts
	218 468	Asforef
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	304 421	Actions Experts
	617	Asforef
	3 067	SCI du 50 rue de Londres
Autres créances	610 540	SCI du 50 rue de Londres
	686	Asforef
Autres dettes	316 236	Asforef

AUTRE ENGAGEMENT

Le montant total des engagements en matière d'indemnité de départ en retraite et de médailles du travail s'élève à 161 962 euros, couverts par la provision et le contrat collectif.

Comptes agrégés

**Rapport des censeurs
sur les comptes agrégés
de l'Ordre des experts-comptables
Région Paris Île-de-France**

**Monsieur le Président,
Madame le Commissaire du Gouvernement,
Chères Consœurs, Chers Confrères,**

En exécution de la mission de censeurs qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article 28 du décret no 2012-432 du 30 mars 2012, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- + la gestion financière du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables Paris Île-de-France ;
- + la concordance des opérations enregistrées dans les comptes avec le budget ;
- + la régularité et la sincérité des comptes annuels.

Les comptes agrégés nous ont été communiqués pour contrôle le 12 mars 2015 par Monsieur le Président du Conseil régional de l'Ordre. Ils ont été arrêtés sans modification par le Conseil réuni en session le 19 mars 2015. Tous les livres et pièces comptables ont été mis à notre disposition au siège du Conseil régional.

Dans le cadre de notre mission de censeurs, nous avons vérifié, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes agrégés. De même nous avons porté une appréciation sur les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. En outre, nous avons vérifié la nature des placements financiers et analysé la concordance des opérations enregistrées dans les comptes avec le budget approuvé par le Conseil régional.

Les comptes agrégés se caractérisent par un excédent de 947 254€ et un total du bilan de 15 773 158€ .

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la gestion financière et sur la concordance des opérations enregistrées dans les comptes agrégés avec le budget. Nous attestons que les comptes agrégés qui vous sont présentés, sont réguliers et sincères.

Fait à PARIS, le 16 juin 2015

Les Censeurs,

Christophe MONTAZEAUD



Sylvie BOYER



BILANS

Bilan Actif

	BRUT	AMORTISSEMENTS DÉPRÉCIATIONS	NET AU 31/12/14	NET AU 31/12/13
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	127 450	123 435	4 016	797
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 663 726		1 663 726	1 663 726
Constructions	5 780 004	824 677	4 955 327	5 123 512
Autres immobilisations corporelles	717 659	635 757	81 902	109 320
Immob. en cours / Avances & acomptes	126 163		126 163	79 921
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	8 415 003	1 583 868	6 831 135	6 977 277
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	3 712 887	780 917	2 931 970	2 710 756
Fournisseurs débiteurs	94 702		94 702	54 013
Personnel	4500		4500	2000
Etat, Impôts sur les bénéfices	13 491		13 491	8 489
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	383 653		383 653	364 068
Autres créances	400 171		400 171	271 272
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes	195 367		195 367	138 077
Valeurs mobilières de placement	3 010 674		3 010 674	2 330 792
Disponibilités	1 832 193		1 832 193	1 904 821
Charges constatées d'avance	75 302		75 302	93 214
TOTAL ACTIF CIRCULANT	9 722 940	780 917	8 942 024	7 877 502
COMPTES DE RÉGULARISATION				
TOTAL ACTIF	18 137 943	2 364 785	15 773 158	14 854 779

Bilan Passif

	<u>NET AU</u> <u>31/12/14</u>	<u>NET AU</u> <u>31/12/13</u>
<u>PASSIF</u>		
Autre réserves	6 029 511	5 733 896
Report à nouveau	667 788	578 930
<u>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</u>	<u>947 254</u>	<u>384 473</u>
<u>TOTAL CAPITAUX PROPRES</u>	<u>7 644 553</u>	<u>6 697 299</u>
<u>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</u>		
Provisions pour risques	300 000	304 774
Provisions pour charges	218 371	182 721
<u>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u>	<u>518 371</u>	<u>487 496</u>
Emprunts	2 214 788	2 911 864
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	2 214 788	2 911 864
Emprunts et dettes financières diverses	29 866	76 990
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	159 580	190 135
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	416 243	311 002
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 004 270	2 818 850
Personnel	232 956	236 112
Organismes sociaux	305 064	341 683
Etat, Impôts sur les bénéfices	21 843	618
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	454 746	489 504
Autres dettes fiscales et sociales	56 829	66 271
Dettes fiscales et sociales	1 071 439	1 134 187
Autres dettes	416 104	40 433
Produits constatés d'avance	297 944	186 522
<u>TOTAL DETTES</u>	<u>7 610 234</u>	<u>7 669 984</u>
<u>TOTAL PASSIF</u>	<u>15 773 158</u>	<u>14 854 779</u>

Compte de résultat

	<u>DU 01/01/14</u> <u>AU 31/12/14</u> <u>12 MOIS</u>	<u>%</u>	<u>DU 01/01/13</u> <u>AU 31/12/13</u> <u>12 MOIS</u>	<u>%</u>
PRODUITS				
Ventes de marchandises	48 459	0,38	31 800	0,26
Production vendue	12 828 819	99,62	12 416 564	99,74
Subventions d'exploitation	505 800	3,93	392 542	3,15
Autres produits	566 497	4,40	504 884	4,06
TOTAL	13 949 575	108,33	13 345 790	107,21
Consommation M/ses et mat.				
Autres achats et charges externes	8 825 837	68,54	8 612 841	69,19
TOTAL	8 825 837	68,54	8 612 841	69,19
MARGE SUR M/SES et MAT.	5 123 739	39,79	4 732 948	38,02
CHARGES				
Impôts, taxes et versements assimilés	273 523	2,12	221 132	1,78
Salaires et Traitements	1 980 746	15,38	2 033 870	16,34
Charges sociales	972 302	7,55	943 834	7,58
Amortissements et provisions	673 141	5,23	651 769	5,24
Autres charges	235 206	1,83	259 929	2,09
TOTAL	4 134 918	32,11	4 110 534	33,02
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	988 820	7,68	622 414	5,00
Produits financiers	7 537	0,06	9 750	0,08
Charges financières	73 577	0,57	93 300	0,75
Résultat financier	-66 040	-0,51	-83 550	-0,67
RÉSULTAT COURANT	922 780	7,17	538 865	4,33
Produits exceptionnels	53 372	0,41		
Charges exceptionnelles	180		150 000	1,20
Résultat exceptionnel	53 192	0,41	-150 000	-1,20
Impôts sur les bénéfices	28 718	0,22	4 392	0,04
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	947 254	7,36	384 473	3,09

ANNEXES

Généralités

PRÉSENTATION

L'Ordre des experts-comptables, créé par l'ordonnance n° 45-2138 en date du 19 septembre 1945, regroupe les professionnels habilités à exercer en France la profession d'expert-comptable. L'Ordre a pour objet la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession qu'il représente. L'Ordre des experts-comptables région Paris Île-de-France a pour missions essentielles de surveiller l'exercice de la profession dans sa circonscription, de statuer sur les demandes d'inscription au Tableau, de surveiller et contrôler les stages, de fixer et recouvrer le montant des cotisations.

L'Ordre des experts-comptables région Paris Île-de-France présente ses comptes agrégés, conformément à L'art 35- Section III du titre II- Section V de l'arrêté du 6 juin 2008, pour permettre une agrégation de tous les Conseils Régionaux au niveau du Conseil Supérieur.

PÉRIMÈTRE

Les comptes agrégés comprennent les entités suivantes :

Arrêté des comptes au 31 Décembre 2014 // Agrégation

ENTITÉ	FORME	PRODUITS	RÉSULTAT (avant affectation résultat SCI 50 rue de Londres)	FONDS PROPRES	INTÉRÊT
CRO Paris IDf		7 362 184	+ 522 751	6 029 511	100%
Actions Experts	Eurl	1 704 979	+806	388 435	100%
Asforef	Association	5 912 176	+ 71 859	629 353	100%
SCI du 50 rue de Londres	Csi	1 383 370	+ 703 675	12 250 000	50%
SOUS TOTAL		16 362 709	1 299 091	19 297 299	
Retraitements		2 352 225	351 837	12 600 000	
TOTAL		14 010 484	947 254	6 697 299	

Pour information, la CRCC de Paris est associée au résultat de L'ASFOREF pour 1/3.

Règles et méthodes comptables

GÉNÉRALITÉ

Les comptes agrégés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables du PCG, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, ainsi que de la continuité de l'activité.

Les comptes des entités ont été « agrégés », les titres des sociétés agrégées ont été annulés, en contre partie de leur situation nette et les opérations internes ont été annulées.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les logiciels acquis sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis sur un an.

Les supports de formation continue et du DEC sont amortis sur 3 ans

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement sur la durée d'usage :

- + 6 à 9 ans pour les agencements, installations et aménagements,
- + 3 à 4 ans pour le matériel de bureau et le matériel informatique,
- + 3 à 6 ans pour le mobilier de bureau.

En ce qui concerne les immobilisations provenant de la SCI du 50 Rue de Londres, la nature de l'actif par composant et l'amortissement associé ont été déterminés en accord avec la position de la Fédération des Sociétés Immobilières et Foncières de mai 2004. En conséquence, l'immeuble a été amorti selon les composants pour une durée de 15 à 60 ans.

CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les créances clients et comptes rattachés comprennent principalement les cotisations des confrères et celles des stagiaires, majorées des coûts de formations obligatoires, ainsi que sur la formation continue.

Les créances sont dépréciées, en fin d'année, par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu selon la méthode suivante :

- + **Ordre des experts-comptables région Paris Île-de-France et Asforef (Journées de formation Stagiaires)**
 - Provision de 15% de la valeur nominale pour les créances de l'exercice en cours,

- Portée à 100% de la valeur nominale, pour les stagiaires étrangers dont la créance est antérieure au 31 décembre 2008,
- Provision de 100% de la valeur nominale pour les créances de plus d'un an.

+ Asforef (Autre que Journées de formation Stagiaires)

- Provision de 25% de la valeur nominale pour les créances comprises entre 3 mois et 6 mois.
- Provision de 50% de la valeur nominale pour les créances comprises entre 6 mois et 1 an.
- Provision de 100% de la valeur nominale pour les créances de plus d'un an.

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les Valeurs Mobilières de Placement figurent à l'actif du bilan pour leur valeur d'acquisition.

INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE / MÉDAILLES DU TRAVAIL

Un contrat collectif d'assurance a été signé en fin d'année 2007, le versement effectué, à cette occasion, correspondait aux droits acquis par l'ensemble du personnel en matière d'engagement au titre des indemnités de fin de carrière et de médaille du travail au 31 décembre 2007.

Depuis 2008, aucune souscription complémentaire n'a été versée.

Une provision de 35 650 euros et une reprise de 13 046 euros ont été comptabilisées afin que le montant global (provisions et solde du contrat collectif) corresponde aux droits acquis au 31 décembre 2014.

Ce montant a été déterminé en tenant compte pour chaque salarié de son ancienneté, d'une actualisation de son salaire, de sa probabilité de survie ainsi que de celle de rester dans l'Ordre des experts-comptables Région Paris Île-de-France jusqu'à 62 ans, conformément à la législation en vigueur, de même en matière de médaille du travail.

Le solde des contrats collectifs ajouté au solde des provisions pour risques et charges correspondent au montant total des engagements dus au 31 décembre 2014, soit 256 336 euros.

PARTICULARITÉS

Les cotisations fixes sont comptabilisées à la date de l'appel de cotisations, en début d'exercice.

+ Les cotisations proportionnelles sont enregistrées :

- à la date de la déclaration en ligne (même si le paiement n'a pas été encaissé) ou,
- à la date d'encaissement de celles-ci en raison de l'impossibilité de connaître leurs montants avant réception de l'appel de cotisation, servi par le membre de l'Ordre et joint au règlement (au cas où la déclaration n'est pas remplie en ligne).

Complément d'information Comptes de Bilan

TABLEAUX DES FONDS PROPRES

LIBELLÉS	SOLDE AU 31/12/2014	SOLDE AU 31/12/2013
Résultat	947 254	384 473
Réserves diverses	6 029 511	5 733 896
Réserves consolidées	667 788	578 930
TOTAL	7 644 553	6 697 299

L'augmentation des fonds propres correspond au résultat 2014.

ÉTAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Reprises de l'exercice utilisées	Reprises de l'exercice Non utilisées	Brut à la fin
Provisions pour risques et charges					
Frais d'actions Commission «Exercice Illégal »	41 729			41 729	
Indemnité de départ à la retraite Médailles travail	195 768	35 650	13 046		218 371
Frais de procédure litige Arbitrage	100 000	50 000			150 000
Actions Experts, litige en cours	150 000				150 000
TOTAL	487 497	85 650	13 046	41 729	518 371

Provisions pour dépréciation des autres créances					
Provision des comptes Confrères	700 358	368 253	287 694		780 917
TOTAL	1 187 855	453 903	300 740	41 729	1 299 289
Dont dotations et reprises d'exploitation		453 903	342 469		
Dont dotations et reprises exceptionnelles					

EMPRUNT

L'emprunt LCL restant dû au 31 décembre 2014 s'élève à 2 214 787 euros, selon l'échéancier suivant :

- + en 2015, capital à rembourser 718 465 euros
- + de 2016 à 2017, capital à rembourser 1 496 322 euros

DETTES FOURNISSEURS, DETTES FISCALES ET SOCIALES ET AUTRES DETTES

Les postes, qui s'élèvent à 4 491 813 euros sont à échéance à moins d'un an.

Complément d'information Comptes de résultat

COTISATIONS

Ce poste est constitué des cotisations (non exonérées) des membres inscrits au Tableau de l'Ordre de la région Paris Île-de-France. Cela comprend les cotisations fixes appelées en 2014, ainsi que celles proportionnelles payées (ou promises) en 2014 selon la décomposition suivante :

+ 5878 Personnes physiques	+ 5164 Personnes morales	+ 3362 Stagiaires
---------------------------------------	-------------------------------------	--------------------------

La redevance appelée pour le compte du CSO vient en déduction des cotisations appelées.

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation comprennent principalement :

- + les produits de formation Asforef
- + les loyers du 50 Rue de Londres (correspondant à 50% du loyer facturé à la CRCC Paris)
- + les produits des partenaires
- + les subventions de la CCIP, Chambre des notaires, OEC et CRCC de Paris

CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation sont principalement constituées des dépenses des commissions du CRO, des frais de fonctionnement (charges de personnel, loyers, etc...), des coûts des animateurs et des supports de formations.

RÉSULTAT FINANCIER

La charge financière correspond aux intérêts d'emprunt payés par l'OEC, pour la souscription des parts de la SCI du 50 Rue de Londres.

Autres informations et engagements

VENTILATION DE L'FFECTIF MOYEN SALARIÉ

CATÉGORIE	31/12/2014	31/12/2013
Cadres	22	19
Employés	25	27
TOTAL	47	46

INFORMATION SUR L'ENGAGEMENT DE L'EMPRUNT LCL

Conformément au contrat de prêt souscrit par l'Ordre des experts-comptables Région Paris Île-de-France auprès du LCL, l'Ordre s'est engagé à ne pas hypothéquer, ni aliéner de quelque manière que ce soit l'immeuble acquis par la SCI du 50 Rue de Londres et à ne pas affecter en nantissement, ni aliéner de quelque manière que ce soit le fonds de commerce de la SCI précitée, sans accord préalable écrit du prêteur.

INFORMATION SUR LE NANTISSEMENT DE PARTS SOCIALES

l'Ordre des experts-comptables Région Paris Île-de-France a affecté, au profit du LCL, à titre de nantissement, 61 250 parts d'une valeur nominale de cent euros, numérotées de 1 à 61 250 émises par la SCI du 50 Rue de Londres, société civile immobilière au capital de 12 250 000 euros, en garantie du paiement des sommes qui pourront lui être dues, en principal, intérêts, frais accessoires au titre du prêt de 5 504 940 euros consenti. Au 31 décembre 2014, le montant restant dû sur l'emprunt LCL s'élève à 2 213 029 euros.

BÉNÉVOLAT DES ÉLUS ET AUTRES MEMBRES DES COMMISSIONS

Le nombre d'heures passées par les élus pour les travaux et réunions du Conseil a été déterminé à partir des réponses obtenues des élus et d'une estimation minimale pour les élus n'ayant pas répondu. La valorisation a été effectuée sur la base d'un taux horaire moyen de 100€.

Cette valorisation n'a bien entendu aucune incidence sur le résultat mais permet d'avoir une meilleure appréciation des activités du Conseil et de l'engagement des élus.

	HEURES	VALORISATION
Élus	8000	800 000
TOTAL	8000	800 000

**RAPPORT
MORAL
ET FINANCIER
2014**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
DE LA RÉGION PARIS ÎLE-DE-FRANCE**

